



**Conseil municipal | Séance du 14 octobre 2021**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2021-10-14-1 | Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 1er juillet 2021  
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 8 octobre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 14 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel.

### **Etaient excusés :**

Madame Noura Hamiche.

### **Secrétaire de séance :**

Madame Laëtitia Le Behec

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Que le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente,

**Décide :**

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 15/10/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20211014-lmc123686-DE-1-1

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> juillet 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 01 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Emilie Ravache, 1<sup>ère</sup> Adjointe jusqu'à l'arrivée de Monsieur le maire à 18h50.

### **Etaient présent-es :**

Monsieur Joachim Moyse à partir de 18h50, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard (jusqu'à la délibération n°27), Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius (jusqu'à la délibération n°42), Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

### **Etaient excusé-es avec pouvoir :**

Monsieur Joachim Moyse donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache jusqu'à 18h50, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu (à partir de la délibération n°28), Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Monsieur Didier Quint (à partir de la délibération n°43), Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu.

### **Etaient excusé-es :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Gonçalves José

## **Monsieur le Maire, retenu au Conseil départemental, Madame Anne-Emilie Ravache ouvre la séance**

L'article L2122-17 du Code général des collectivités territoriales dispose qu' « en cas d'absence [...], le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations, ... ».

Madame Anne-Emilie Ravache, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire va donc présider la séance dans l'attente de son arrivée

Elle procède à l'appel des présents.

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Ravache propose comme secrétaire de séance, Monsieur José Gonçalves, ce que le Conseil municipal accepte.

*Madame Ravache : Avant de commencer, je dois vous proposer un ajout à l'ordre du jour.*

*La DDCS nous a notifié l'attribution de la Dotation politique de la ville pour le complexe scolaire, culturel sportif et de loisirs à hauteur de 650 000 € et non plus 600 000 €.*

*Pour que notre dossier soit complet le plus rapidement possible il est nécessaire de passer une nouvelle délibération qui corrige celle qui avait été présentée au Conseil municipal d'avril pour un montant de 600 000 €*

*Je mets donc au vote l'inscription de la délibération n°47 Dotation politique de la ville 2021 (DPV 2021) - Création d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs - Demande de subvention*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte l'ajout de la *délibération n°47 Dotation politique de la ville 2021 (DPV 2021) - Création d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs - Demande de subvention* à l'ordre du jour, par 35 votes pour.

*Monsieur Moba M'Builu : Un mot sur les élections départementales et régionales dans notre commune en commençant par remercier toutes les personnes qui nous ont aidé à tenir les bureaux de vote, les assesseurs, les présidents et remercier aussi les services de la ville. Il a fallu organiser tout cela, dans un contexte particulier avec le dédoublement des bureaux. S'agissant de la campagne que nous avons mené, nous tenions aussi à remercier celles et ceux qui l'ont faite vivre mais aussi les forces de gauche qui ont appelé à faire barrage au RN.*

*S'agissant des résultats, nous félicitons celles et ceux qui ont été élus : Léa, avec sa remplaçante Alia, qui est élu avec les Sottevillais Alexis Ragache et son remplaçant Luc Lesieur au Conseil départemental ; notre groupe est fier de pouvoir compter sur l'une des nôtres pour défendre nos valeurs dans cette assemblée.*

*Pour le canton de St-Etienne nous adressons nos félicitations au maire, Joachim Moyse, élu avec Séverine Botte et à leurs remplaçants, Anne-Emilie Ravache et Stéphane Barré. Félicitations également à David Fontaine, élu au conseil régional. Nous leur souhaitons de conserver l'énergie nécessaire pour porter les valeurs de gauche qui nous caractérisent. Il nous faut néanmoins accueillir ces résultats avec humilité.*

*Notre groupe ne peut que déplorer la hausse de l'abstention. Elle doit tous nous interroger sur la façon dont on fait de la politique et de ce que les citoyens attendent de*

la politique. Et même s'il y a plusieurs facteurs à l'origine de cette abstention (un manque de lisibilité des compétences propres à chaque collectivité, le rejet de pratiques non éthiques, l'impression que la politique ne concerne pas tout à chacun, le contexte sanitaire etc), notre groupe ne s'exempte pas d'autocritique dans la mesure où nous jouons un rôle dans le débat démocratique. C'est forcément difficile à appréhender de prime abord, tant nous avons à cœur de respecter notre mandat d'élu et que nous nous efforçons d'être dignes de celles et ceux qui nous ont fait confiance, au sein d'un collectif, en 2020. La déception est présente puisque nous avons, pendant cette campagne qui vient de s'achever, milité au sein d'un groupe motivé, soudé, avec des convictions fortes. Ce groupe il est composé de femmes et d'hommes généreux, issus de différents milieux, sincères dans leur engagement. Mais à St-Etienne comme ailleurs, la participation n'est pas à la hauteur de nos exigences démocratiques, même si la démocratie ne se limite pas au vote.

Phénomène national auquel notre ville n'échappe pas, l'abstention peut faire l'objet de plusieurs réponses. L'accentuation de la démocratie participative dans notre commune peut en constituer une. Notre groupe se tient à la disposition de l'élu en charge de la participation des habitants. Pour le reste, les élus mais aussi les militants que nous sommes continuons de défendre une stratégie de rassemblement pour les prochaines élections, autour d'un projet social, écologique et démocratique renouvelé.

La division des gauches ne permettra pas de lutter contre l'abstention ni ne permettra l'alternance.

Madame Hamiche : Les élections régionales et départementales n'ont pas fait recette auprès des électeurs, avec des taux d'abstention record, et notre commune n'y a pas échappé, car ce sont dans les communes populaires que l'abstention a été la plus massive. Les partis de gouvernement qu'ils soient de droite ou de gauche ont pleuré sur la « catastrophe pour la démocratie ». Une façon hypocrite de cacher leurs responsabilités dans ce désaveu car derrière ce silence électoral c'est fondamentalement un désaveu du système qui s'est exprimé. Ce n'est pourtant pas une surprise. Avec la pauvreté galopante, les entreprises qui licencient, la précarité qui explose en même temps que les profits, il y a de quoi être écoeurés ! Macron et ses amis se sont pris une grosse claque, et c'est tant mieux bien sûr. Le Rassemblement National n'a pas fait autant de voix qu'il espérait mais une seule voix le racisme et la démagogie. Mais l'abstention ne suffit pas comme mode de contestation.

Pour nous opposer aux injustices de ce système, le capitalisme, et nous défendre face aux attaques d'ores et déjà prévisibles, il faudra à nouveau descendre dans la rue.

Macron annonce qu'il n'y aura pas d'année blanche, dans l'attente de la présidentielle. En clair, il réfléchit à remettre le couvert avec la réforme des retraites, en repoussant l'âge légal de départ à 64 ans. Les annonces sur le déficit de la Sécurité Sociale, creusé par la pandémie – et par les profits des labos – laissent présager qu'on va encore nous demander de payer la note. Et, encore et toujours, il y a ces suppressions d'emplois annoncées dans de nombreux groupes, alors que l'activité économique repart et que les profits seront au rendez-vous. Ici autour de nous, des entreprises ferment, comme la Chapelle Darblay, des suppressions de postes continuent à être annoncées comme dans les hôpitaux en pleine pandémie de Covid ou dans les écoles alors qu'il faudrait en créer par milliers.

Samedi 19 juin, des centaines de travailleurs et de travailleuses menacés de licenciement

*ou déjà privés d'emplois ont manifesté à Paris, entre le siège du MEDEF et Matignon pour exiger l'interdiction des licenciements. Des équipes militantes d'entreprises de l'industrie chimique, automobile, agro-alimentaire, du commerce, de la téléphonie ou encore du tourisme se sont retrouvées pour dire non aux plus de mille plan sociaux actuellement annoncés en France, aux suppressions d'emplois, y compris dans les services publics, et à la réforme de l'assurance chômage. Cette convergence doit se poursuivre, s'élargir, se donner d'autres échéances dans les prochains mois. Faire reculer le patronat, interdire les licenciements, maintenir les revenus de chacun et chacune : voilà des nécessités vitales pour des millions de personnes.*

*Le 26 septembre prochain je serai à la manifestation pour le 2<sup>ème</sup> anniversaire de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen... Il y a moins de trois semaines, une usine Lubrizol a explosé aux Etats-Unis dans l'Illinois. L'usine a été complètement détruite. La population de la ville environnante avait heureusement été évacuée. Une preuve supplémentaire que ce grand groupe capitaliste n'est pas capable de protéger ses salariés ni les riverains. Deux ans après nous réclamons toujours « vérité et justice ». Lubrizo coupable, Etat complice !*

*Pour terminer, j'ai participé comme des milliers de personnes à la manifestation en hommage aux 150 ans de la Commune de Paris le mois dernier. Au-delà de l'hommage, c'est l'espoir que nous puissions remettre nos pas dans ceux des Communards et des Communardes pour bâtir une société sans misère, sans exploitation, sans discrimination qui a fait sens pour moi ce jour-là.*

*Monsieur Quéruel : Nous devrions, normalement, commencer ce conseil en se félicitant de nos succès.*

*Notre maire, Joachim Moysse, qui a été brillamment élu conseiller départemental pour le canton Saint-Etienne / Oissel. Tout comme Madame Pawelski pour le canton Sotteville-lès-Rouen / Saint-Etienne, tous deux faisant face au RN qui n'a pas réussi la percée espérée. Et Monsieur Fontaine pour son élection en tant que conseiller régional. Cher Joachim, chère Léa, cher David, je vous présente ce soir, au nom du groupe Rouvray Debout, de Lise Lambert et en mon nom, nos sincères et chaleureuses félicitations.*

*Tous membres de notre belle majorité municipale, nul doute que vous porterez avec force et conviction, et je le sais avec passion, dans ces différentes instances, notre projet commun sur lequel nous avons été élu.es.*

*Mais, malheureusement, il faut tout aussitôt et là aussi avec force constater des faits très inquiétants. A commencer par l'abstention.*

*Ce phénomène n'est pas nouveau certes, mais il s'accroît d'élection en élection, quel que soit le type de scrutin.*

*A l'issue du second tour des élections régionales et départementales, qui s'est tenu dimanche 27 juin, le même constat qu'au premier tour domine : les Français ont pratiqué la grève des urnes dans des proportions inédites. Qui plus est, ils l'ont fait en toute connaissance de cause.*

*66% des électeurs (soit deux électeurs sur trois) sur le territoire métropolitain, 77,14% sur notre commune, ont trouvé beaucoup d'autres choses à faire plutôt que d'aller déposer un bulletin dans leur bureau de vote. Les jeunes se sont abstenus à plus de 85%. Dans les quartiers populaires l'abstention grimpe souvent jusqu'à près de 90% ! C'est sans compter ceux qui se sont déplacés pour voter blanc et ceux qui sont allés*

*voter, parfois sans grande conviction, et qui se demandent s'ils se déplaceront la prochaine fois.*

*Pourtant les compétences dévolues aux régions (transports, lycées, formation professionnelle...) et aux départements (collèges, RSA, aides sociales...) touchent au plus près à la vie quotidienne des Français.*

*Les dysfonctionnements constatés dans la distribution de la propagande électorale sur l'ensemble du territoire, le manque d'assesseurs et la nationalisation de la campagne, essentiellement axée sur les questions de sécurité, en raison de la surenchère à laquelle se sont livrées la droite et l'extrême droite, a achevé de décourager l'électeur.*

*Conséquences : forts d'une visibilité plus importante que les autres candidats, les présidents de région sortants ont tous été réélus sur le territoire métropolitain, donnant à la carte de France les mêmes couleurs rose et bleue qu'il y a onze jours.*

*Alors, compte tenu de la faiblesse du nombre de votants, de cet abandon de l'effort citoyen, pouvons-nous nous satisfaire de ces élections ?*

*On ne cesse d'entendre que les grands perdants sont le RN et LRM. Mais au final, ne sommes-nous pas tous perdants ?*

*Ce rejet massif devrait interdire les satisfécits de victoire entendu chez toutes les forces politiques.*

*Comment se réjouir, et ne pas s'interroger, s'inquiéter, de ne représenter qu'un faible pourcentage de la population. Et cela quelle que soit la couleur politique et le programme.*

*Disons le ici, cette démocratie de l'abstention n'est pas pour nous l'expression d'un désintérêt, ni d'un effet de la crise covidienne, ni évidemment du soleil estival...*

*Elle exprime un rejet massif de la politique politicienne, de la guerre des égos, telle qu'elle apparaît aux électeurs et électrices. Elle traduit l'ampleur des fractures démocratiques et souligne l'échec des politiques, ceux-là même qui ont déjà tourné la page et se chamaillent les places pour la présidentielle.*

*Autre fait inquiétant, les alliances et les ruptures incompréhensibles que les citoyen·nes vont payer cher !*

*Nous pensons à la non fusion des listes de Mélanie Boulanger et de Sébastien Jumel. En tout cas les électeurs en ont tiré leurs conclusions.*

*Nous savons tout.es que nombre de militants.es de tout bord ont « fait payer à l'autre » cette rupture relevant de la plus grande des absurdités.*

*Le bilan de cette folle politique, c'est pour la région Normandie et pour le département de Seine-Maritime l'échec de la gauche - alors que nous savons toutes et tous que c'était gagnable - et le maintien d'une politique de droite, d'une politique néolibérale qu'une grande partie des citoyens continueront de subir, en particulier les plus précaires.*

*Ces derniers ne peuvent vivre cela que comme un abandon en rase campagne.*

*Pauvre peuple de gauche, peuple épris des valeurs de résistance aux politiques libérales, aux dérives sécuritaires, autoritaires, aux gouvernances autocratiques.*

*Pauvre peuple de gauche ardent défenseur de politiques sociales, écologistes et humanistes.*

*Pauvre peuple, oui, pauvre peuple... Une fois de plus trahi par cette tambouille politique !*

*Nous sommes profondément attristés et en colère au lendemain de ce que l'on peut véritablement appeler une catastrophe politique et démocratique.*

*La crise démocratique, de confiance, de crédibilité que nous traversons est à son comble. Allons-nous continuer ainsi ?*

*Les citoyens ne doivent pas être tenus à l'écart de la vie publique. C'est pourtant le cas aujourd'hui !*

*La démocratie est donc en recul dans notre pays.*

*Et si nous nous interrogeons sur cette dernière, nous comprenons qu'il y a urgence à la faire vivre.*

*Nous, nous voulons une démocratie vivante, remuante, dérangeante, une démocratie qui bouscule les idées reçues, qui interpelle la puissance publique, une démocratie qui interroge les fondements même de notre société avec toute sa vivacité, avec toute sa vitalité... Et non cette démocratie de l'abstention.*

*Réconcilier les citoyens avec la politique est devenu pour tous une ardente obligation.*

*L'intervention citoyenne est au cœur de notre programme et de notre projet politique.*

*Nous nous engageons, humblement, à tout faire pour rencontrer et dialoguer avec les habitants et, nous l'espérons, leur redonner ainsi le goût de la Res Publica, de la chose publique.*

*A Saint-Etienne, nous avons démontré que nous dépassions nos différences pour s'accorder sur de grandes valeurs et de grands projets.*

*Il y a une chose que nous savons et défendons, le maintien de notre majorité municipale est une priorité absolue !*

*En effet, dans ces temps rudes nous devons être rassemblés.*

*Il nous appartient de construire notre vivre ensemble.*

*Et c'est en se tenant debout, unis, que nous réussirons à faire face aux multiples crises, aux politiques dévastatrices de droite, que nous réussirons à lutter contre la montée des idées de l'extrême droite.*

*Nous devons continuer à travailler ensemble, avec toutes nos bonnes volontés, nos forces, nos énergies, nos idéaux dans cette belle amitié que nous avons su tisser au fil de plusieurs années d'engagement dans l'intérêt des Stéphanois, dans l'intérêt de notre ville afin de la rendre toujours plus dynamique, sociale, solidaire et écologique.*

*Poursuivons et valorisons nos combats communs.*

*Retrouvons le chemin de l'espoir pour toutes et tous.*

*Repartons tous ensemble, chers amis, à la conquête des cœurs et des esprits.*

*Pour finir, écoutons Paul Eluard :*

*« Nous vivons dans l'oubli de nos métamorphoses.*

*Sommes-nous près ou loin de notre conscience ?*

*Où sont nos bornes, nos racines, notre but ?*

*Les rendez-vous donnés par la face au profil ?*

*Par la souffrance à la santé ?*

*Par la lumière à la forêt ?*

*Par la montagne à la vallée ?*

*Par la mine à la fleur ?*

*Par la perle au soleil ?*

*Nous sommes corps à corps, nous sommes terre à terre.*

*Nous naissons de partout, nous sommes sans limites ».*

*Je vous remercie de votre attention et, je l'espère, de votre écoute. »*

*Monsieur le maire arrivé à 18h50 reprend la présidence de la séance.*

*Monsieur Fontaine : Nous souhaitons à notre tour remercier le soutien important du peuple de gauche malgré une abstention record et une démocratie très abimée par ce gouvernement. Nous sommes heureux d'avoir soutenu dès le premier tour sans aucun candidat progressiste en concurrence la candidature de Monsieur Moyse qui a emporté l'élection très loin devant l'extrême droite pour soutenir une gauche combative. Bravo aussi à Léa Pawelski pour son élection soutenu dès le premier tour par les écologistes. Nous vous souhaitons une belle réussite. Nous aurons l'occasion de porter une autre politique plus solidaire et plus écologique à la Région et au Département. Nous avons tant à faire tous les trois avec tout le Conseil municipal et tous les habitants pour notre ville, pour le progrès mais aussi ce soir pour toute la gauche.*

*Monsieur le maire, chers collègues,*

*« L'humanité ne peut pas ... » Ces quelques mots ne viennent pas d'un journal combattif ou d'un film hollywoodien. Ils sont issus du rapport du GIEC, le groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat. Son dernier rapport vient de paraître, alarmiste, catastrophique, cataclismique, ... on ne sait plus quel qualificatif employé ou inventé pour faire entendre raison. Pénurie d'eau, pénurie de nourriture, montées des eaux, canicule, extinction massive d'espèces ... Sommes-nous collectivement trop occupé à regarder ailleurs pour ne pas réagir puissamment et immédiatement. L'heure est grave et pourtant on continue une politique de petits pas en France comme à l'international et même de tous petits pas. L'impact du réchauffement climatique s'accélère beaucoup plus vite que prévu menaçant maintenant, d'après les estimations, la vie humaine ... Et cela avant mes 70 ans, ceux de Grégory Lecomte, de Laëtitia Le Behec, de Juliette Biville et même avant les 60 ans de Léa Pawelski, d'Alia Cheikh, de Johan Quéruel, pour ne citer qu'eux, c'est-à-dire avant 2050. La vie sur terre peut se remettre d'un changement climatique majeur en évoluant vers de nouvelles espèces et en créant de nouveaux écosystèmes mais l'humanité ne peut pas. Cela est paru dans le journal Le Monde, il y a une semaine. Il faut contenir l'augmentation de la température à la surface de la planète de 2°C et même de 1,5°C et cela pourrait sûrement se produire avec une probabilité 40 à 50 % dès 2025. Une chance sur deux c'est-à-dire avant la fin de notre mandat municipal. Nous avons tous déjà rêvé un jour ou l'autre de gagner au loto avec une chance sur 2 millions d'avoir les bons numéros et même une chance sur 20 millions d'être le seul à avoir les bons numéros et on se dit qu'on peut sûrement gagné pour une si petite chance. Mais là nous parlons d'une chance sur deux que nous nous prenions un mur de désastres en pleine tête et potentiellement la fin de tout une partie de l'humanité. Et nous continuons à jouer. Nous aurions pu choisir de vous parler de beaucoup de sujets de soir et même de querelles politiciennes mais il y aura d'autres lieux, d'autres moments pour nous exprimer là-dessus. Ce sujet c'est le plus important car il en va de la survie d'un monde. Ce monde dont nous ne voulons plus toutes et tous ici du système de répartition des richesses et des inégalités de développement. Changer ce mode, nous le crions tous. Mais en revanche l'humanité nous voulons la protéger, l'améliorer, l'enrichir de culture et de savoir et bien sûr d'égalité. Pourtant nous continuons de regarder ailleurs. Les enjeux sociaux, sanitaires, économiques, sociétaux, tout dépend de notre environnement et du climat particulièrement car il affecte toute la planète. Les uns et les autres peuvent être en désaccord avec cela. Pour nous, groupe écologiste et citoyen stéphanois, c'est notre colonne vertébrale de réflexion et donc d'actions. Tout doit partir de là car en traitant ce problème, en trouvant les bonnes solutions alors on s'occupe en même temps de la malbouffe, de l'emploi, de la santé, de*

*l'avenir tout simplement de la population. Sur une belle base d'équité pour répondre aux aspirations avant tout des plus modestes. Par une presse grand public et des médias de désinformation qui orientent les débats en permanence et inquiètent les citoyennes et les citoyens sur des actualités toujours plus croustillantes, nous détournant en fait le regard des réalités et du vrai danger. Du pain et des jeux, disait-on dans la Rome antique pour s'attirer la bienveillance de l'opinion populaire.*

*La réflexion de Dostoïevski sur le thème de la manipulation des peuples est détaillée dans la parabole du grand inquisiteur qui défend la thèse de faire efficacement le bonheur du peuple afin non pas de lui assurer une liberté mais de se servir du peuple pour l'intérêt de quelques uns. Ernest Renan aussi reprend cette idée mais sous forme de crainte comme quoi le nom d'une station de métro peut révéler bien des pensées politiques*

*Nous avons le droit ici de prendre ces sujets environnementaux très au sérieux.*

*Nous avons le droit parce que nous sommes en responsabilité afin de faire comprendre le drame qui vient et de modifier les comportements de nos habitants.*

*Nous avons le droit parce que nous sommes en responsabilité de leur donner les outils, les connaissances et les aides pour cela car tout changement doit être accompagné.*

*Nous avons le droit parce que nous sommes en responsabilité de les protéger d'un avenir qui s'assombrit très sérieusement.*

*Plus que le droit, nous en avons le devoir car si la Covid 19 nous a mis en état de guerre d'après le président Macron, ce ne sont que les prémises de ce qui va se passer.*

*Pour changer à notre échelle, à notre niveau, nous pouvons compter sur nos écoles, nos associations, toutes celles aussi qui s'occupent d'environnement, comme celles qui se concentrent sur la solidarité, et elles ont tant raison tellement la crise est grave. Car sans quelque chose dans le ventre et des rêves dans la tête, aucune victoire pacifique n'est possible.*

*Nous sommes pour une révolution écologique, pas une révolution qui pourrait faire gagner quelques puissants en donnant des miettes aux autres et en laissant surtout de côté les oubliés d'aujourd'hui.*

*Nous refusons fermement que l'extrême droite puisse devenir le refuge ou le rêve des déçus, des manifestants des ronds-points et aussi de ceux qui ne parlent plus dans les urnes.*

*Nous refusons que le libéralisme destructeur de la planète puisse en être la seule solution.*

*Nous refusons de voir un espoir s'évanouir notamment à gauche alors que le danger est devant.*

*Nous devons être à la hauteur et avant tout celles et ceux qui ont des mandats pour cela, ici et au Département à la Région et l'an prochain à l'Assemblée nationale.*

*Nous avons besoin pour cela d'une transformation radicale des processus et des comportements à tous les niveaux : individu, communauté, entreprise, institution, gouvernement.*

*Nous devons redéfinir notre mode de vie et de consommation. Cette phrase est mot pour mot issue du rapport du GIEC. Des gouttes d'eau s'assemblent pour faire des océans.*

*Nous devons prendre notre part à ce combat historique car il peut être certainement, et je le dis avec gravité, le dernier. Il est celui qui précède tous les autres car il détermine tous les autres.*

*Nous pensons que nous avons pris collectivement conscience de la situation. Nous pensons que les enfants de Saint-Etienne-du-Rouvray ne méritent pas d'un avenir chaotique. Écoutons encore mieux ce qu'ils nous disent dès le primaire, dès le collège. Nous devons en faire plus, beaucoup plus. Le dôme de chaleur qui touche l'Amérique du Nord dépasse toutes les estimations et toutes les prévisions. Les scientifiques le disent chaque semaine, chaque mois, leurs prévisions les plus difficiles sont toutes dépassées avant même leur date d'échéance.*

*Prendre conscience est une chose mais notre groupe et pas seulement lui, ici ce soir, en a pris conscience notamment ces dernières années.*

*Nous voulons convaincre collectivement d'aller plus, plus loin, beaucoup plus vite dès 2022 : Arbres replantés massivement, travaux priorités sur l'isolation des bâtiments pour les économies d'énergie comme nous avons bien commencé à le faire pour les écoles, piste cyclable, réduction d'éclairage public la nuit, repas bio bien plus nombreux que ce que nous faisons déjà. Chaque fois que nous en parlons, on peut constater des avancées et on sait qu'on peut faire mieux. Il faut construire pour l'an prochain et nous mettons cela en débat ce soir pour une réflexion estivale, collective car il faut du temps. Un véritable plan stéphanois de transition écologique sur plusieurs années. Et nous référons des propositions dans nos instances internes pour travailler à de nouvelles avancées ensemble. Nous pouvons associer toutes les entreprises de notre territoire aussi telle une convention environnementale pour voir comment les uns et les autres peuvent se coordonner et mieux agir en ce sens. Pour intéresser les citoyennes et les citoyens à la politique, il faut leur parler de vrais sujets, pas de l'extrême droite, pas de la sécurité en permanence, pas du voile, pas des religions, des sujets de notre temps, ceux de leur avenir, ceux qui sont les plus cruciaux, ceux qu'on n'entend pas assez à l'Assemblée nationale, mais grâce à quelques uns de nos députés comme Hubert Wulfranc nous les entendons. Il faut partager l'information, éduquer sans faire peur, avertir sans rendre pessimiste, travailler pour convaincre et au final gagner tous ensemble. C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous allons amplifier. Je vous remercie.*

*Monsieur Le Cousin : Nous venons de vivre des élections départementales et régionales marqué par une forte abstention. Les électrices et électeurs ont ainsi de nouveau exprimé massivement qu'ils ne sentaient pas prises en compte leurs préoccupations et leurs aspirations et qu'ils pensaient que le vote à ces scrutins ne changerait rien à leur vie quotidienne.*

*La première mesure annoncée par le président de la république après ce carnage électoral, est son intention d'une nouvelle réforme des retraites avec un départ à la retraite à 64 ans. Quel mépris pour les travailleuses et travailleurs de notre pays. Je n'oublie pas que tous les gouvernements depuis près de 30 ans ont allongé l'âge de départ et baissé les pensions. Je n'oublie pas les milliers de manifestants contre les réformes de Sarkozy ou Macron. Notre peuple est attaché à notre système par répartition. Il aspire à pouvoir profiter d'une retraite digne. Il est en outre nécessaire de favoriser la prévention en santé au travail car 10 ans séparent l'espérance de vie en bonne santé d'un ouvrier (59 ans) et d'un cadre (69 ans). Personne ne nie les difficultés, les injustices, le taux de chômage élevé des seniors près de 1 sur 2, les modestes retraites, les carrières incomplètes. Trouvons ensemble les financements pour une retraite à 60 ans, pour des pensions revalorisés. Nous devons agir et proposer une réforme juste.*

*Un fossé s'est creusé entre notre peuple et les responsables politiques. Toutes les politiques menés depuis 30 ans ont dégradé les conditions de vie. Le jargon est toujours le même dès qu'il y a des résistances : notre pays n'est pas réformable marqué par l'immobilisme. Oui, les français attendent des réformes mais pour vivre mieux. Le pacte social issu du programme du CNR a permis une élévation du niveau de vie. L'égoïsme des plus riches conduit à toujours plus de sacrifice pour l'immense majorité. La seule recherche de la rentabilité financière et l'augmentation du taux profit conduit à la baisse du niveau de vie et l'augmentation de la pauvreté. C'est donc bien par une répartition des richesses plus juste que l'on trouvera des ressources pour répondre aux besoins sociaux et contribuer au développement de notre pays.*

*La jeunesse de notre pays est en voix de paupérisation. A 20 ans on devrait croquer la vie à pleine dent. L'avenir est noir dans ces conditions d'étude ou dans son avenir professionnel fait de précarité, de petit boulot, de bas salaire, de manque de reconnaissance ou de chômage à vie pour les moins formés.*

*La libéralisation a conduit à la destruction des services publics, des fleurons de notre économie. La SNCF, LA POSTE ou EDF GDF ont été sabordés pour ouvrir aux appétits des marchés financiers. Notre système de santé a été sacrifié sous l'autel des économies financières et de la libéralisation. On était au bord de l'implosion pendant la crise du COVID. Les remboursements des soins ont été baissés. Ceux qui n'ont pas les moyens hésitent à se soigner.*

*Les riches n'ont aucun scrupule quand il affirme que le travail est un cout. C'est un mensonge manifeste car seul le travail crée des richesses. Evidement il oublie de dire que pour assurer des dividendes confortables aux actionnaires, il faut comprimer les salaires et les cotisations sociales, accroître la productivité et intensifier le travail. Il faut aussi casser la résistance et les droits syndicaux. Les lois travail ont permis de baisser les droits des salariés, la démocratie sociale et dégrader les conditions de vie au travail. La souffrance au travail a augmenté.*

*Notre pays est devenu un pays de bas salaires. Pour bénéficier des exonérations de cotisations sociales pour les plus bas salaires, les salaires sont bloqués à un niveau très bas : Le seuil de pauvreté est à 1068 € quand le SMIC à n'est qu'à 1231€ net. Le revenu salarial médian est de 18 480 euros par an, soit 1 540 euros par mois, ce qui signifie que 50 % des salariés gagnent moins de 1 540 euros par mois et 50 % gagnent davantage. Je ne parle pas des temps partiels imposés avec des salaires moindres qui concernent souvent les femmes. Le sentiment de manque de reconnaissance est devenu très fort pour les salariés comme pour les retraités. Comme je viens de le dire les conditions de vie au travail se sont profondément dégradées.*

*Les défis environnementaux avec le réchauffement climatique sont posés. La question de la sécurité industrielle après Lubrizol est un enjeu majeur. Les entreprises doivent être mieux contrôlés voir sanctionner pour garantir la sécurité des populations et des salariés. On constate qu'il y a moins d'inspecteurs du travail ou que les CHSCT ont été supprimé par la loi travail.*

*La novation industrielle sera écologique ou ne sera pas. Nous avons l'ambition d'assurer le développement d'une industrie respectueuse de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles afin de satisfaire les besoins essentiels des populations. C'est aussi un enjeu essentiel pour créer des emplois. L'industrie, un combat d'avenir !*

*La mise en place des zones à forte émission, décidé par la commission européenne veut limiter la circulation des véhicules les plus polluants est une source d'inquiétude. Bien sur le tout routier est source de pollution et sa réduction doit améliorer la qualité de l'air. Surtout on doit favoriser des projets de développement du fret ferroviaire et du cabotage ou les transports en commun plutôt que des projets comme le contournement Est. Nous avons une inquiétude générale dans la mise en place du ZFE. En effet, il est à craindre que les aides financières dédiées au remplacement des véhicules les plus polluants soient très insuffisantes pour permettre aux personnes les plus modestes de remplacer leur véhicule. Une nouvelle source d'inégalité est à craindre avec des personnes modestes qui vont se retrouver sans possibilité de pouvoir se déplacer. Souvent, il habite dans des quartiers où les transports en commun ne sont pas très développés ou les horaires pas adaptés. Il y a donc une urgence à renforcer les transports en commun et d'aller vers la gratuité totale. Si nous ne prenons pas le temps de sa mise en place et les mesure compensatrices alors une nouvelle source de forte colère et de révolte risque de s'installer. Les mobilisations syndicales ou les gilets jaunes ont montré ce mécontentement, les attentes d'une vie avec moins de souffrance et d'injustice. Fort est de constater que ce message n'a ni été écouté, ni été entendu. Un grand défi nous est posé. Pour s'attaquer à la grève des urnes, nous devons beaucoup dialoguer, beaucoup écouter pour redonner confiance dans la parole politique. Pas d'autres chemins que les mobilisations et le rassemblement autour d'un projet construit collectivement qui répondent enfin aux aspirations populaires.*

*Monsieur le maire : Merci pour ces interventions. Je retiens, même si je n'ai pas tout entend mais Madame Ravache m'a fait part des propos que vous avez pu tenir, que vous avez tous pointé une problématique démocratique majeure grave. La démocratie souffre, elle est malade. Vous avez traduit cette maladie par un symptôme qui s'appelle l'abstention. Certains auraient pu dire que quand une démocratie est malade, c'est l'extrême droite qui vient à son chevet, là, c'est davantage l'abstention qui vient à son chevet avec des taux qui n'ont jamais été atteints. Vous avez tous mis des mots pour tenter d'expliquer cette abstention massive que nous déplorons tous : désintérêt, résignation, par rapport à une vie inchangée, qui ne s'améliore pas ou encore ras-le-bol, colère, par rapport à un monde politique qui semble s'éloigner d'eux et qui se traduit par une vision politicienne de la politique ou encore désinformation par manque de distribution d'une propagande électorale. Voilà comment vous avez pu mettre des mots sur ce mal. Je vous rejoins aussi quand vous dites que quand la gauche se rassemble elle jour gagnant-gagnant. Ce n'est pas une garantie de réussite mais ça la favorise alors qu'au contraire quand la gauche se divise, elle jour perdant. On l'a vu au Conseil régional ou aujourd'hui au Conseil départemental où il n'y avait aucune majorité de gauche pour assurer une gouvernance et une gestion stable pendant cette année. Je partage aussi les propos que j'ai entendu sur la nécessité à Saint-Etienne-du-Rouvray de faire la démonstration que nous sommes en capacité de nous rassembler pour être plus forts contre des forces contraires, contre la droite et l'extrême droite mais aussi pour travailler toutes et tous dans l'intérêt de la population stéphanaise et c'est ce qu'il y a de plus important. Ensuite vous pointez ensuite des fonds politiques qu'il faut aborder et pas simplement des questions stratégiques de vie démocratique. Ce qu'il faut travailler le plus dans le fond, c'est la question sociale et écologique. Ces deux questions ne peuvent*

*être travaillées indépendamment l'une de l'autre. Il faut concilier un objectif de développement pour améliorer la fin du mois et lutter contre la fin du monde prématurée. Il faut savoir conjuguer la lutte des classes avec la lutte contre la fonte des glaces. C'est fondamental à travailler dans nos programmes en commun. C'est ce que j'ai retenu de vos propos. Je continuerai pour que, en tant que maire, je fasse tout ce qui est en mon pouvoir pour travailler à faire perdurer ce rassemblement entre nous.*

## **1 Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 22 avril 2021**

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

### **Considérant :**

- Que le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente,

### **Décide :**

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## **2 Administration générale - Décisions du maire - Communication**

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- La délibération n°2020-05-28-4 du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant sur les délégations de pouvoirs au maire,

### **Considérant :**

- Que le maire est tenu d'informer le Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées,

### **Le maire informe le Conseil municipal qu'il a pris les décisions suivantes :**

- Marché de prévention et lutte contre les nuisibles - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique

- Conservatoire à rayonnement communal - Demande de subvention 2021 - Département de Seine-Maritime
- Marché de contrôles techniques réglementaires dans les bâtiments communaux - Articles R.2122-8 et R.2123-1 du Code de la commande publique
- Convention de partenariat pour la mise en œuvre de Chantiers citoyens
- Jury de concours de maîtrise d'œuvre - Construction d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs - Nomination du tiers de maîtres d'œuvre et rémunération
- Marché d'insertion professionnelle ayant comme activité support des actions de nettoyage d'espaces publics - Procédure adaptée - Articles R.2122-8 et R.2123-1 du Code de la commande publique
- Réseau des villes et villages fleuris - Adhésion 2021
- Marché de fourniture de pièces détachées et entretien de matériels espaces verts - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du code de la commande publique
- Signature de la convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'agence Id'ees Interim
- Demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport - Dispositif "J'apprends à nager"
- Avenant à la décision du Maire n° 2018-03-22 : Régie d'avances : Division enfance
- Frais de mission des personnels et des élus : Clôture de la régie d'avances
- Association départementale des Maires - ADM 76 - Renouvellement adhésion 2021
- Vente d'un bien - Chien ville "Poker"
- Avenant à la décision du maire n°2016-10-76 : régie des encaissements de l'équipement culturel du Rive Gauche
- Gestion des populations des chats libres - Nouvelle convention avec la fondation "30 Millions d'Amis" et un vétérinaire

### **3 Administration générale - Congrégation de l'Ordre Monastique Vaisnava de Rouen - Modification des statuts - Changement de nom - Avis**

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

#### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
- La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,
- Le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association et notamment son article 21,

#### **Considérant que :**

- La congrégation de l'Ordre Monastique Vaisnava sollicite une modification de ses statuts pour changer de nom,
- Cette demande ne soulève aucune objection de la Ville.

#### **Décide :**

- D'émettre un avis favorable au changement de nom de la congrégation de l'Ordre Monastique Vaisnava de Rouen en « Radhakripa mission » et à la modification des statuts de la congrégation rendant possible ce changement de nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

*Monsieur Wulfranc : Je voulais apporter ma pierre à l'expression de chaque groupe. Je voulais m'expliquer sur un vote qui va intervenir début juillet prochain à la Métropole qui est dans la suite logique de thématiques majeures qui ont été abordées à savoir l'urgence climatique et l'urgence sociale. Pascal Le Cousin a évoqué cette question dans ses propos, il s'agit de la question de la ZFE. Je ne voterais pas cette délibération à la Métropole. Cette disposition est introduite par la loi climat et résilience qui n'est pas encore définitivement votée à l'Assemblée nationale puisque qu'encore en navette entre l'Assemblée nationale et le sénat. Dans l'une de ses dispositions, elle dit que 12 métropoles doivent mettre en place la ZFE (Zone à faible émission). Nous avons les uns et les autres, tous, pour objectif de faire en sorte que l'urgence climatique soit au rendez-vous à travers des dispositions qui vont impacter la vie des Français-es. Cette loi néanmoins a bien évidemment fait jaillir des débats entre la nécessité de procéder à des dispositions en faveur du climat et de lutte contre la pollution de l'air et aussi bien évidemment l'accompagnement indispensable en matière sociale qu'une telle disposition va devoir nécessiter. Or ce gouvernement impose à un certain nombre d'exécutifs métropolitains dont la métropole de Rouen de mettre en place cette ZFE. Malgré les alertes sur les conditions de cette mise en place des exécutifs métropolitains, n'étant en la circonstance que des exécutants vis à vis de cette loi, le gouvernement démontre la précipitation, l'absence totale de moyens qu'il met à l'appui de cette disposition. A tel point qu'il a mis en place une mission flash confiée à des parlementaires qui viennent de rendre leur rapport hier. Leurs conclusions et préconisations sont telles qu'ils renforcent la position des parlementaires de gauche, qui n'ont cessé durant la loi climat et résilience de multiplier les amendements pour faire avancer cette question dans le sens de l'urgence climatique et de l'urgence sociale. Ainsi pour vous citer un certain nombre de ces préconisations issues de cette mission flash pilotée par une députée LRM et une députée Les républicain, nous voyons apparaître :*

- *Que l'information est très difficile, il faut améliorer les choses par rapport aux usagers, il faut passer la période de consultation de 3 à 6 mois.*
- *Que pour bien mesurer comment cela se passe et préparer à la fois le lancement et le suivi de cette ZFE, il faudrait que les métropoles mettent en place des bureaux de guichet de service permettant l'information et les renseignements à donner aux usagers.*
- *Mais surtout en matière de soutien financier, que cette mission préconise le doublement du bonus écologique pour les voitures, le doublement des aides à l'acquisition des véhicules d'occasion plus propres, l'extension des aides existantes aux TPE, et PME disposant de moins de 4 véhicules professionnels.*

*Bref, je vous cite 3 mesures parmi les 9 préconisations de cette mission flash.*

*Il y a ensuite autant de préconisations sur un certain nombre de mesures attenantes au fonctionnement même dans la vie de cette ZFE, dans la vie des usagers c'est-à-dire des mesures dérogatoires pour un certain nombre de publics fragiles, des quotas de*

*dérogations annuelles permettant aux gens les plus éloignés de pouvoir utiliser tout de même leur voiture pour venir de temps en temps dans les ZFE. Je considère que ce rapport qui n'est pas celui des communistes, des socialistes, des écologistes, introduit toutes les inquiétudes qui sont légitimement les nôtres en la circonstance. Il montre d'abord le caractère schizophrénique de la majorité sur cette question qui d'un côté renvoie dans les cordes les amendements qui n'ont cessé d'intervenir sur ces questions de solidarité pour la transition écologique, deuxièmement prouve l'impréparation totale du gouvernement sur la mise en place de ces dispositions qui sont exécutoires à l'échelle des métropoles, étant de simples exécuteurs en la matière, et en conclusion, risque de mener dans le mur un certain nombre d'usagers et vivifier des colères qu'on a connues il y a à peine deux ans au niveau de nos concitoyens. Je voulais ce soir vous dire que je ne voterai pas contre l'exécutif métropolitain mais contre ce principe de ZFE qui, à l'heure actuelle, se prive de tous les moyens de sa réussite. C'est un vote important le 6 juillet prochain car cette disposition est encore en navette parlementaire et le gouvernement est en difficulté. Il y a un enjeu majeur et il faut tout faire pour infléchir cette loi et infléchir ce que sera le projet de loi de finances pour soutenir financièrement cette transition écologique et impérativement solidaire qui est nécessairement devant nous.*

*Monsieur le maire : Je vous remercie pour ces éléments d'informations qui montrent que la majorité présidentielle confond vitesse et précipitation.*

*Madame Pawelsi : Je vous rejoins quand vous dites que l'application de cette loi va poser de gros problèmes, s'il n'y a pas les moyens nécessaires en face. J'en profite pour dire que nous avons deux exécutifs locaux qui restent aux mains de la droite, le Département et la Région, avec des candidats de gauche écologistes qui pendant la campagne électorale avaient porté des propositions ambitieuses en matière de mobilité avec des soucis d'enjeux sociaux. Ces exécutifs vont, pendant ce temps là, mettre des milliards d'euros pour le tout-voiture et le contournement Est. C'est un sujet qui doit nous préoccuper pas seulement à Saint-Etienne-du-Rouvray mais plus particulièrement quand on connaît la composition de la population.*

#### **4 Finances communales - Décision modificative n°4 - Budget principal de la ville**

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

#### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-10 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-03 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,

- La délibération n°2021-02-25-17 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-04-22-3 du Conseil municipal du 22 avril 2021 adoptant la décision modificative n°3 du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,

**Considérant :**

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

**Décide :**

- D'adopter la décision modificative comme suit :

<b>I . SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				<b>1,00 €</b>
<b>Direction</b>	<b>Objet</b>	<b>Nature comptable</b>	<b>chapitre</b>	<b>Montant</b>
<b>DASFVA</b>	▪ Autres services extérieurs	6288	011	3 000,00 €
	▪ Fournitures de petit équipement	60632	011	2 000,00 €
	▪ Autres services extérieurs	6288	011	-11 000,00 €
<b>DBM</b>	▪ Documentation générale et technique	6182	011	-96,00 €
	▪ Droits d'utilisation - informatique en nuage	6512	65	96,00 €
<b>DDT</b>	▪ Autre service extérieur	6288	011	-1 563,86 €
<b>DST</b>	▪ Fournitures autres bâtiments	6068	011	-1 628,06 €
	▪ Fournitures de petits équipements ateliers	60632	011	-2 910,49 €
	▪ Contrats de prestations de services - ODS	611	011	23 500,00 €
	▪ Eau	60611	011	120 000,00 €
	▪ Chauffage Bâtiments -P2	6156	011	40 000,00 €
	▪ Chauffage Piscine -P2	6156	011	50 000,00 €
	▪ Chauffage Château Blanc - R2	6156	011	30 000,00 €
<b>DUNSI</b>	▪ Autres frais	6288	011	30 000,00 €
<b>DFCP</b>	▪ Enveloppe provision finances		011	-281 396,59 €

<b>RECETTES</b>				<b>1,00 €</b>
<b>Direction</b>	<b>Objet</b>	<b>Nature comptable</b>	<b>chapitre</b>	<b>Montant</b>
<b>DFCP</b>	▪ Cession à l'euro symbolique : rue Fernand-Léger	7788	77	1,00 €

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES				914 805,43 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
<b>DDT</b>	▲ NPNRU APCP			
	▪ Médiathèque - subvention ANRU	1321	13	403 548,90 €
	▪ Médiathèque - subvention REGION	1322	13	-144 000,00 €
	▪ Médiathèque - subvention METROPOLE	13251	13	-110 441,89 €
	▪ Libérations foncières -subvention ANRU	1321	13	-347 096,66 €
	▪ Ingénierie - mémoire de quartier	1321	13	20 000,00 €
	▪ SORANO - subvention ANRU	1321	13	926 858,00 €
	▪ Marché - subvention REGION	1322	13	-1 299,19 €
	▪ Marché - subvention METROPOLE	13251	13	-973,73 €
<b>DFCP</b>	▪ Liaison inter quartier - subvention ANRU	1321	13	11 810,00 €
	▪ Cession à l'euro symbolique : rue Fernand-Léger	2111	041	156 400,00 €

DEPENSES				914 805,43 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
<b>DASFVA</b>	▪ Matériel Centres	2184	21	6 000,00 €
	▪ Autres immobilisation corporelles	2188	21	7 000,00 €
<b>DDT</b>	▪ Etudes urbaines - centre ancien	2031	20	130 000,00 €
	▪ Travaux réserves foncières - démolition Toufflet	2128	21	40 000,00 €
	▲ NPNRU APCP			
	▪ Médiathèque	2115	21	958 100,00 €
	▪ SORANO	2115	21	-745 738,74 €
	▪ Liaison inter quartier	2128	21	-125 187,00 €
<b>DST</b>	▪ Ingénierie - mémoire de quartier	2188	21	11 563,86 €
	▪ Matériel technique	2158	21	677,47 €
<b>DUNSI</b>	▪ Outillage des ateliers bâtiments	2188	21	3 861,08 €
	▪ Matériel de bureau et informatique	2183	21	9 300,00 €
<b>DFCP</b>	▪ Concession et droits similaires	2051	20	65 690,00 €
	▪ Cession à l'euro symbolique : rue Fernand-Léger	204423	041	156 400,00 €
	▪ Enveloppes provisions Finances		21	397 138,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**5 Finances communales - Budget de la Ville - Décision modificative n°4  
- Modification des autorisations de programme et crédits de paiement  
- Année 2021**

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,
- Le Code des juridictions financières et notamment l'article L263-8 portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M14 en vigueur,
- La délibération n°2018-12-13-5 du Conseil municipal du 13 décembre 2018 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2019 pour le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc,
- Les délibérations n°2019-06-27-4, n°2020-07-02-26 et n°2020-12-10-5 de l'année 2019 et 2020 modifiant les crédits d'AP/CP,
- La délibération n°2020-12-10-11 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 modifiant l'AP/CP NPNRU et créant l'AP/CP construction groupe scolaire Séward,

**Considérant :**

- La nécessité de gérer cette opération d'investissement en gestion pluriannuelle et de les regrouper en opérations spécifiques,
- Qu'à ce stade du projet, l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement 2021 et suivant doivent faire l'objet d'une révision,
- Que les crédits de paiement 2021 sont en lien avec l'adoption de la décision modificative n°4 2021 de la ville,

**Décide :**

- De modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021 comme indiqué dans les présents tableaux :

## Autorisation de programme NPNRU (AP n°201901)

### Dépenses

Codes Opérations	Libellés Opérations	Montant total	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
GDEPLA	Projet Place	635 525,00	0,00	0,00	0,00	275 525,00		360 000,00	0,00
LIAISONS	Liaison Interquartier	299 999,65	0,00	125 186,65	174 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MARCHE	Projet Marché	924 566,73	873 493,89	51 072,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MDC	Projet Maison du Citoyen	2 742 591,00	0,00	0,00	251 978,00	251 978,00	971 922,00	629 944,00	636 769,00
MEDIA	Projet Médiathèque	9 448 255,63	734 916,63	408 183,51	1 638 803,00	3 078 236,00	2 243 048,00	1 145 952,00	199 116,49
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	633 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	333 600,00
PROCOM	Projet Immo Commercial	433 750,00	0,00	0,00	313 750,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
SORANO	Projet SORANO	5 453 865,00			181 120,00	2 229 494,00	1 014 417,00	1 014 417,00	1 014 417,00
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	51 563,86			11 563,86	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL AP PROJET NPNRU		20 623 716,86	1 608 410,52	584 443,00	2 572 027,86	5 845 233,00	4 239 387,00	3 580 313,00	2 193 902,49

Ces dépenses seront financées par les ressources suivantes (FCTVA, Subventions, emprunts et autofinancement)

### Recettes

Codes Opérations	Libellés Opérations	Montant total	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
	EMPRUNT (Hors APCP)	1 282 275,00		1 282 275,00					
GDEPLA	Projet Place	113 400,00	0,00	0,00	0,00		0,00	113 400,00	0,00
LIAISONS	Liaison Interquartier	175 000,00	0,00	0,00	64 310,00	110 690,00	0,00		0,00
MARCHE	Projet Marché	539 642,92	0,00	387 082,20	152 560,72		0,00		
MDC	Projet Maison du Citoyen	1 833 494,00	0,00	0,00			611 164,00	611 164,00	611 166,00
MEDIA	Projet Médiathèque	4 038 295,00	0,00	0,00	693 151,00	594 268,00	574 349,00	2 176 527,00	
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	407 880,00	0,00	0,00				32 340,00	375 540,00
PROCOM	Projet Immo Commercial	0,00	0,00	0,00					
SORANO	Projet SORANO	7 033 612,74			1 853 716,74	2 153 717,00	2 053 717,00	250 000,00	722 462,00
LIBFONCIER	Libérations foncières aménagement d'ensemble	2 977 289,24		783 081,24	135 625,00	646 589,00	351 380,00	19 986,00	1 040 628,00
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	70 000,00			20 000,00		10 000,00	40 000,00	
Recettes globales pour financer les projets Emprunt mais non rattaché à une opération en particulier, FCTVA		2 152 827,97							
TOTAL AP PROJET NPNRU		20 623 716,87	0,00	2 452 438,44	2 919 363,46	3 505 264,00	3 600 610,00	3 243 417,00	2 749 796,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## 6 Finances communales - Décision modificative n°4 - Budget annexe du Rive Gauche

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

### Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-13 du conseil municipal adoptant le budget primitif du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-04 du conseil municipal adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-18 du conseil municipal adoptant la décision modificative n°2 du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-04-22-4 du conseil municipal adoptant la décision modificative n°3 du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,

### Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

### Décide :

- D'adopter la décision modificative comme suit :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<b>DEPENSES</b>			<b>35 000,00 €</b>
	Nature comptable	chapitre	
▪ Achats de prestations et de services	6042	011	22 019,00 €
▪ Autres Charges exceptionnelle	678	67	3 000,00 €
▪ Autres frais divers	6188	011	4 250,00 €
▪ Réceptions	6257	011	950,00 €
▪ Autres impôts et taxes	637	011	1 135,00 €
▪ Rémunérations intermittents	64131	012	3 646,00 €
<b>RECETTES</b>			<b>35 000,00 €</b>
	Nature comptable	chapitre	
▪ Subvention DRAC	74718	74	35 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## 7 Prix des services publics locaux du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 - Restauration municipale

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Qu'il y a lieu de renouveler les tarifs de la Restauration municipale (hors tarification UNCITE), pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 afin d'adapter les tarifs au bon fonctionnement du service,
- Que le service de la Restauration municipale propose des modifications de libellés ou des créations de nouvelles prestations,

**Décide :**

- De fixer ainsi qu'il suit dans le tableau annexé les tarifs pour les prestations proposées par la restauration municipale.

Restauration municipale  
Tarifs du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

Prestations (ancien libellé)	Prestations (Proposition nouvel intitulé)	tarifs 2020/2021	Proposition tarifs 2021/2022 +1%
Menu du jour	"Menu Complet" (entrée, plat garni , laitage, dessert) *	5,30 €	5,35 €
Plat unique (entrée plat garni fruit ou compote // plat garni fromage ou yahourt nature et dessert)	"Menu express" (entrée plat garni fruit ou compote // plat garni fromage ou yahourt nature et dessert) *	4,30 €	4,34 €
	Plat unique froid dressé (Assiette froide, salade composée,...)*		3,80 €
	Formule repas à emporter/livré		4,34 €
	Eau pétillante en bouteille (50cl)		0,90 €
Boisson sans alcool (petite bouteille)	Boisson sans alcool en bouteille (33cl)	1,15 €	1,16 €
Boisson avec alcool (petite bouteille)	Boisson alcoolisée bouteille(33cl)	1,90 €	1,92 €
Repas personnel enseignant	Repas scolaire Personnels Education Nationale	6,73 €	6,80 €
Repas personnel assistant d'éducation et contrat avenir	Repas scolaire Personnels intervenants hors agent municipaux (AVS, Contrats aidés, stagiaires...)	3,83 €	3,87 €
	Repas scolaire Invité extérieur (Parent d'élève, élus,...)		6,80 €
Repas personnel ODS	Repas extérieurs société prestataire Ville / agents publics extérieurs sur Restaurant Administratif (forfait menu complet)	5,30 €	9,40 €
Repas personnes extérieures	Repas personne extérieure sur restaurant Administratif (sur autorisation préalable)	12,75 €	12,88 €
Repas personnels et animateurs des centres de loisirs	Repas sur école ou centre de loisirs des agents Ville autre que département de la restauration municipale	4,44 €	4,48 €
Goûters et petits déjeuners pour les personnels et animateurs des centres de loisirs	Goûters sur centre de loisirs ou Animalins des agents Ville autre que département de la restauration municipale	0,82 €	0,83 €
Petit déjeuner de travail ou de cérémonie	Café d'accueil simple (café, thé, biscuits secs). (Prix facturé au service demandeur)	0,82 €	0,83 €
Petit déjeuner de travail ou de cérémonie	Café d'accueil amélioré (simple + viennoiseries, jus de fruits). (Prix facturé au service demandeur)	1,51 €	1,53 €
	Prestation repas interne (Déjeuner de travail, Cérémonie officielle, Cocktail d'anniversaire,...) - Niveau 1	12,75 €	12,88 €
	Prestation repas interne (Déjeuner de travail, Cérémonie officielle, Cocktail d'anniversaire,...) - Niveau 2	18,90 €	19,09 €
	Prestation repas interne (Déjeuner de travail, Cérémonie officielle, Cocktail d'anniversaire,...) - Niveau 3	26,50 €	26,77 €
	Prestation repas interne (Déjeuner de travail, Cérémonie officielle, Cocktail d'anniversaire,...) - Niveau 4	33,25 €	33,58 €
Portage repas à domicile	Repas portage livré à domicile personnes âgées ou handicapées (Prix facturé au CCAS)	9,69 €	9,79 €
Repas personnes âgées	Repas sénior sur Foyers (Prix facturé au CCAS)	5,30 €	5,35 €
Goûter festif	Goûter festif sénior (Prix facturé au CCAS)	5,66 €	5,72 €
Repas aux associations et organismes extérieurs T1	Prestation repas extérieurs (Institutions publics, Associations,...) - Niveau 1	12,75 €	14,03 €
Repas aux associations et organismes extérieurs T2	Prestation repas extérieurs (Institutions publics, Associations,...) - Niveau 2	18,90 €	20,79 €
Repas aux associations et organismes extérieurs T3	Prestation repas extérieurs (Institutions publics, Associations,...) - Niveau 3	26,50 €	29,15 €
Repas aux associations et organismes extérieurs T4	Prestation repas extérieurs (Institutions publics, Associations,...) - Niveau 4	33,25 €	36,58 €

\* pain et café offert et à volonté

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## 8 Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Tarification 2022

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

### Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2333-6 à L2333-16,
- Le Code de l'environnement et plus particulièrement les articles L 581-1 et suivants,
- La loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,
  
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- La délibération n°23 du Conseil municipal du 25 juin 2009 relatif à la TLPE,

### Considérant :

- Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2021 qui s'élève à 0 % (Source Insee).

### Tarifs TLPE 2022 :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
superficie ≤ à 12 m <sup>2</sup> et > à 7 m <sup>2</sup>	superficie > à 12 m <sup>2</sup> et ≤ à 50 m <sup>2</sup>	superficie > à 50 m <sup>2</sup>	superficie ≤ à 50 m <sup>2</sup>	superficie > à 50 m <sup>2</sup>	superficie ≤ à 50 m <sup>2</sup>	superficie > à 50 m <sup>2</sup>
0 €	32,40 €	64,80 €	16,20 €	32,40 €	48,60 €	97,20 €

Superficie = Surface totale de toutes les enseignes

- L'exonération des enseignes inférieures ou égales à 12 m<sup>2</sup> (autres que celles scellées au sol) étant maintenue.

### Décide :

- De valider ces nouveaux tarifs applicables lors de la mise en recouvrement de septembre 2022.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

### Précise que :

- Les recettes seront imputées au budget communal prévu à cet effet.

*Madame Hamiche : Je m'abstiens comme chaque année. A chaque fois qu'il y a des panneaux publicitaires, cela devrait être payant quelle que soit la taille de la publicité.*

*Madame Checkh : La métropole Rouen Normandie a ouvert une concertation publique, à laquelle tous les habitants peuvent participer, afin d'élaborer le Règlement Local de Publicité (RLPi).*

*Ce document permettra d'encadrer l'implantation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes visibles depuis les voies publiques qu'elles soient implantées sur le domaine public ou privé. La première phase de consultation s'est achevée hier.*

*À travers la publicité, nous pouvons agir sur différents plans : comment lutter contre la pollution visuelle ? Comment préserver et valoriser nos paysages ? Comment la publicité génère-t-elle des besoins et influence-t-elle notre comportement ? Dans ce cadre comment la réguler dans la perspective d'objectifs sociaux et environnementaux ambitieux ?*

*Pour l'heure, notre ville limite les panneaux par leur taille sans impacter nos petits commerçants. La taxe qui existe génère des recettes et nous ne souhaiterions pas supprimer toute forme de publicité, mais espérons, dans la lignée du travail réalisé par la Convention citoyenne pour le climat, qu'elle soit réorientée avec, si nécessaire, des mesures d'accompagnement ou de compensations.*

*Hubert Wulfranc : La loi climat et résilience va là encore revenir avec de gros chapitres sur la publicité et un gouvernement qui s'est opposé de bout à bout à des mesures majeures en termes de restrictions de la publicité agressive. C'est le cas de la publicité lumineuse, numérique qui envahit les lieux publics et sur laquelle le gouvernement n'a pas bougé alors que l'ensemble des associations préoccupées du cadre de vie et de la sobriété énergétique souhaitaient des mesures sur ce point. A contrario, il en est question ici, une démesure intrusive à l'encontre du petit commerce dont la police de la publicité est désormais confiée plus avant au maire. Les élus locaux sont censés aller faire la police et la chasse aux petites publicités dans les vitrines vues de la voie publique. Je tiens à dire aujourd'hui que la loi climat et résilience est une loi sans ambition en matière de publicité et une loi qui renvoie la responsabilité aux élus locaux sans que les moyens ne leur soient confiés puisque pour aller vérifier sur place la police des publicités des petits commerces, il va falloir des agents municipaux. Quand on sait que les 36 agents, qui au niveau national étaient censés suivre la police des publicités dans le cadre du ministère de la transition écologique, vont être redéployés, paraît-il des propos de Madame Pompili, en équivalent temps plein sur les communes, vous voyez que nous allons avoir de quoi faire la chasse au petits commerçants et à leur vitrine.*

*Monsieur le maire : Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de parler du RLPI (règlement local de la publicité intercommunal) qui est maintenant géré au niveau de l'intercommunalité et notamment la Métropole Rouen Normandie. Ce que j'observe c'est qu'il va falloir être attentif. Je suis favorable à examiner tous les impacts visuels négatifs sur le paysage urbain aux abords des monuments historiques par exemple ou des écoles, surtout le fond de ce qui est affiché. Mais il faut aussi être très attentifs à ce que ces supports soient des outils pour les collectivités locales afin de pouvoir communiquer. Ce sont des mobiliers urbains qui occupent l'espace public et en contrepartie nous avons une faculté d'information de la population sur des événements ou des sensibilisations sur des conduites ...*

*Cela rejoint aussi le débat sur ZFE. A l'instar du fait que la ZFE doit nécessairement impliquer un accompagnement financier fort pour permettre aux ménages les plus modestes de pouvoir renouveler leur véhicule, il faut aussi permettre aux communes les plus modestes de pouvoir accompagner une baisse de recette le cas échéant. Cela représente en 2019 quasiment 250 000 euros. Je ne suis pas prêt à dire en pleine responsabilité que je peux m'asseoir sur 250 000 €. Il y aura nécessairement à attendre un accompagnement financier si les décisions se prennent avec cette perte de recettes ou il faut nous expliquer comment faire autrement parce qu'il n'y a pas de possibilité de compensation. Dans ce débat il y a également la question de la tarification. Nous avons décidé historiquement de dire qu'il fallait davantage avoir un regard plus attentif, plus compréhensif sur la faculté qu'une petite enseigne, de boulangerie par exemple, ne pénalise pas encore à nouveau financièrement les petits commerçants. C'était l'objet de la tarification à zéro euro en dessous de 12 m<sup>2</sup>. Je propose que l'on maintienne cela.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 1 abstention.

## **9                   Création d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs - Aide du Département aux établissements publics du 1er degré, aux locaux périscolaires et aux accueils de loisirs - Demande de subvention**

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

### **Considérant :**

- La dynamique démographique de la commune, liée à la production nette de logements, et au renouvellement des populations des quartiers plus anciens a pour conséquence une évolution significative de la population enfantine, et cette tendance se poursuivra encore longtemps.
- La pression qui s'exerce sur les espaces scolaires s'est en outre récemment et assez subitement accrue avec les décisions gouvernementales d'allègement des effectifs des classes dans les écoles en éducation prioritaire. Tous ces éléments conduisent désormais à une saturation des différents groupes scolaires stéphanois, notamment sur les secteurs Pierre-Sémard, Paul-Langevin, Irène et Frédéric Joliot-Curie.
- Les études menées ont conduit la collectivité à engager un programme de construction d'un groupe scolaire composé de deux écoles (une maternelle et une élémentaire) pour une capacité globale de 400 enfants. Un restaurant scolaire et un pôle loisirs, culture et sport sont également nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs, y compris lors des temps périscolaires.

- Ce projet ambitieux mobilisera durablement les capacités d'investissement de la ville et nécessitera tous les soutiens possibles. Il répond à la grande priorité thématique énoncé par les instructions ministérielles sur la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.
- Ce projet ambitieux mobilisera durablement les capacités d'investissement de la ville et nécessitera tous les soutiens possibles.
- Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 12 728 095,60 € HT et 15 273 714,72 € TTC.

**Décide :**

- Du principe de réalisation de ces travaux.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel.
- D'autoriser le maire à solliciter le Département, au titre de l'aide aux établissements publics du 1<sup>er</sup> degré, aux locaux périscolaires et aux accueils de loisirs à hauteur de 1 128 000 €.
- D'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant.
- D'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**10            Complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs - Demande de subvention d'investissement 2021 et subvention d'investissement Plan Mercredi auprès de la Caisse d'allocations familiales**

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- La dynamique démographique de la commune, liée à la production nette de logements, et au renouvellement des populations des quartiers plus anciens a pour conséquence une évolution significative de la population enfantine, et cette tendance se poursuivra encore longtemps,
- La pression qui s'exerce sur les espaces scolaires s'est en outre récemment et assez subitement accrue avec les décisions gouvernementales d'allègement des effectifs des classes dans les écoles en éducation prioritaire. Tous ces éléments conduisent désormais à une saturation des différents groupes scolaires stéphanois, notamment sur les secteurs Pierre-Sémard, Paul-Langevin, Irène et Frédéric Joliot-Curie,
- Les études menées ont conduit la collectivité à engager un programme de construction d'un groupe scolaire composé de deux écoles (une maternelle et une élémentaire) pour une capacité globale de 400 enfants. Un restaurant scolaire et un

pôle loisirs, culture et sport sont également nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs, y compris lors des temps périscolaires,

- Ce projet ambitieux mobilisera durablement les capacités d'investissement de la ville et nécessitera tous les soutiens possibles,
- Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 12 728 095,60 € HT et 15 273 714,72 € TTC,

**Décide :**

- Du principe de réalisation de ces travaux.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel.
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter la Caisse d'allocations familiales au titre des subventions d'investissements 2021 et des subventions d'investissement Plan Mercredi, à hauteur de 900 000 €.
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant.
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**11 Médiathèque Elsa Triolet - Demande de Dotation générale de décentralisation auprès de la DRAC Normandie**

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La circulaire relative au concours particulier créé au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales, intercommunales et les bibliothèques départementales (NOR : MICE1908915C),

**Considérant :**

- Le montant prévisionnel des coûts de travaux, étude et équipement fixé par l'avant-projet définitif « Médiathèque Elsa Triolet » à 5 559 944,58 € HT,

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter une aide financière de l'État au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation générale de décentralisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**12            Ecole Louis-Pergaud - Rénovation de l'école et construction d'un nouveau restaurant scolaire - Aide du Département aux établissements publics du 1er degré, aux locaux périscolaires et aux accueils de loisirs - Demande de subvention**

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- La dynamique démographique de la commune, et l'augmentation des effectifs de l'école Pergaud,
- Les prochaines évolutions démographiques importantes du quartier, à plus long terme, liées aux premières constructions, en bordure du futur quartier Claudine-Guérin,
- Les études menées ont conduit la collectivité à engager la construction d'un nouvel office,
- Ce projet ambitieux mobilisera durablement les capacités d'investissement de la ville et nécessitera tous les soutiens possibles,
- Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 257 569,80 € HT et 2 709 083,76 € TTC,

**Décide :**

- Du principe de réalisation de ces travaux.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel.
- D'autoriser le maire à solliciter le Département, au titre de l'aide aux établissements publics du 1<sup>er</sup> degré, aux locaux périscolaires et aux accueils de loisirs, à hauteur de 120 000 €.
- D'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant.
- D'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**13            Ecole Louis-Pergaud - Rénovation de l'école et construction d'un nouveau restaurant scolaire - Fond d'aide aux communes pour l'investissement Local (FACIL) - Demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie**

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- La dynamique démographique de la commune, et l'augmentation des effectifs de l'école Pergaud,
- Les prochaines évolutions démographiques importantes du quartier, à plus long terme, liées aux premières constructions, en bordure du futur quartier Claudine-Guérin,
- Les études menées ont conduit la collectivité à engager la construction d'un nouvel office,
- Ce projet ambitieux mobilisera durablement les capacités d'investissement de la ville et nécessitera tous les soutiens possibles,
- Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 257 569,80 € HT et 2 709 083,76 € TTC.

**Décide :**

- Du principe de réalisation de ces travaux.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel.
- D'autoriser le maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie au titre du FACIL, pour un montant de 564 392,45 €.
- D'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant.
- D'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## **14 Dématérialisation des actes - Avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat**

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1 et R2131-1
- La circulaire du 29 juin 2015 relative aux modalités de transmission des actes soumis au contrôle de légalité et du contrôle budgétaire,
- La convention signée le 7 février 2017 entre la préfecture de Seine-Maritime et la ville relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

### **Considérant :**

- La nécessité de modifier dans la convention le changement d'opérateur de télétransmission,

### **Décide :**

- D'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention de télétransmission des actes avec la Préfecture de Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## **15 Personnel communal - Modification du tableau des emplois**

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- La délibération du 28 juin 2018 fixant le tableau des emplois permanents de la collectivité,

**Considérant :**

- L'avis du Comité technique du 19 mai 2021 suite aux évolutions d'organisations présentées,

**Décide :**

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :
  - **Département conservatoire à rayonnement communal**  
Un poste d'Assistante/assistant administratif à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs est créé, de façon à redimensionner la cellule administrative du conservatoire suite au départ de l'agent occupant ce poste. Dans ce cadre, le poste vacant existant d'administratrice/administrateur à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés est supprimé.

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	1	Assistante/assistant administratif	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	1		

Pour développer, au sein de l'équipe pédagogique, des missions de référents sur des domaines comme le handicap et/ou l'interdisciplinarité, missions attendues par le Ministère de la culture au sein des conservatoires, il convient de modifier les temps de travail des postes de professeur de danse du conservatoire.

Dans ce cadre les postes existants suivants sont supprimés :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Poste/Emploi	Grade d'accès	Grade d'avancement	Temps complet	Temps non complet
	1	1	Enseignante/enseignant de danse	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	
1		0,65	Enseignante/enseignant de danse contemporaine	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,65
1		0,63	Enseignante/enseignant de danse	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,63

Et ces trois suppressions se font au profit de la création des trois postes suivants :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/Emploi	Grade d'accès	Grade d'avancement	Temps complet	Temps non complet
	1	0,50		Enseignante/enseignant de danse contemporaine	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,50
1		0,73		Enseignante/enseignant de danse contemporaine	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,73
1		1		Enseignante/enseignant de danse classique et contemporaine	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	

- **Département des affaires scolaires et de l'enfance,**

Afin de stabiliser l'organisation actuelle des espaces éducatifs et de maintenir l'universalité d'accès à tous les enfants en poursuivant et développant les partenariats existants, les 7 postes de directrices/directeurs adjoints d'un espace éducatif à temps complet titulaires du BAFD sont créés pour deux ans :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grade d'accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet
1			1 du 28/08/2021-27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Ampère	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	X	1	
1			1 du 28/08/2021-27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Curie	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	X	1	
1			1 du 28/08/2021-27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Duruy	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	x	1	
1			1 du 28/08/2021-27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Ferry-Jaurès	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	X	1	

1			1 du 28/08/2021- 27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Langevin	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	x	1	
1			1 du 28/08/2021- 27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Macé	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	x	1	
1			1 du 28/08/2021- 27/08/2023	EE Directrice/directeur adjoint Wallon	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	X	1	

- o Et les 5 postes d'animatrices/animateurs dans les espaces éducatifs à temps non complet 32 heures sont créés du 31/08/2021 au 05/07/2022 :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grade d'accès	Grades d'avancement	Temps complet	Poste à Temps non complet
0,91			1 du 31/08/2021 au 05/07/2022	EE Animatrice/animateur 32h Kergomard	Adjoint territorial d'animation	X		0,91
0,91			1 du 31/08/2021 au 05/07/2022	EE Animatrice/animateur 32h Pergaud	Adjoint territorial d'animation	X		0,91
0,91			1 du 31/08/2021 au 05/07/2022	EE Animatrice/animateur 32h Robespierre	Adjoint territorial d'animation	X		0,91
0,91			1 du 31/08/2021 au 05/07/2022	EE Animatrice/animateur 32h Rossif	Adjoint territorial d'animation	X		0,91
0,91			1 du 31/08/2021 au 05/07/2022	EE Animatrice/animateur 32h Sémard	Adjoint territorial d'animation	X		0,91

**Précise que :**

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## **16            Personnel communal - Création d'un emploi non permanent nécessaire au recrutement d'un conseiller numérique**

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 II,
- Le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

### **Considérant :**

- L'appel à manifestation d'intérêt du Secrétariat d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques pour les collectivités territoriales, visant au recrutement et à l'accueil de conseillers numériques,
- Que l'emploi créé répond à un projet temporaire visant à former les usagers au numérique,

### **Décide :**

- De créer pour 2 ans un emploi non permanent afin de recruter un agent sur un contrat de projet.  
Il s'agit d'un emploi à temps complet d'une durée hebdomadaire de trente-cinq heures.  
La création sera effective à compter de l'acceptation du dossier.  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 334.  
Selon les délibérations existantes, la nature du contrat ne permettra ni le versement de la prime de fin d'année, ni celui d'un régime indemnitaire.  
L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 2 ans.
- D'autoriser à solliciter les aides de l'Etat pour le financement de ce poste pendant 2 ans (durée du contrat).
- D'autoriser à signer tout document relatif à ce dispositif.

### **Précise que :**

- Lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte des situations particulières, pour une durée limitée, des règles dérogatoires peuvent être fixées par l'assemblée délibérante.
- La dépense qui en résulte sera imputée sur le budget principal de la Ville de Saint Etienne du Rouvray.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## **17                    Personnel communal - Création d'emplois non permanents dans le cadre d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité**

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 3-1 ;
- Le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

### **Considérant :**

- Les besoins des services ;

### **Décide :**

- De créer un emploi non permanent à temps non complet 17h50, définit sur le grade d'auxiliaire de puériculture au 1<sup>er</sup> échelon, pour une durée d'un an pour répondre à un accroissement temporaire d'activité à la crèche au Département des affaires scolaires et de l'enfance.
- D'autoriser Monsieur le maire à recruter un agent contractuel sur le poste cité ci-dessus dans les conditions fixées par l'article 3 1° et 3 2° de la loi du 26 janvier 1984.

### **Précise que :**

- Les dépenses sont imputées au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## **18                    Personnel communal - Création de taux de vacances et recrutement de vacataires pour les élections du 20 et 27 juin 2021**

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

- Le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique
- La délibération du 18 octobre 2018 fixant les taux de vacation de la collectivité.
- La circulaire n° INTA2110958C en date du 28 avril 2021 ayant pour objet de préciser les modalités d'organisation matérielle des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021,

**Considérant :**

- La tenue des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 dans un contexte d'état d'urgence sanitaire relative à l'épidémie de Covid 19,
- La nécessité de recruter des vacataires pour des missions spécifiques et ponctuelles à caractère discontinu pour assurer le bon déroulement des opérations de vote,
- La nécessité de modifier les taux de vacations des élections délibéré le 18 octobre 2018,

**Décide :**

- De créer les taux de vacations suivants pour les élections du 20 et 27 juin 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents vacataires pour les élections du 20 et 27 juin 2021 dans la limite des besoins et crédits alloués dans le tableau suivant :

Vacation	Missions	Durée de la vacation	Taux de vacation brut	Nombre de vacation alloué	Crédits alloués
agent d'accueil des bureaux de vote	Accueil des électeurs dans le bureau, assistance administrative et technique des membres du bureau (recherche d'électeurs, procuration, changement d'adresse...), aide à la résolution des problèmes si besoin avec l'appui des agents centralisateurs	forfait	250,00 €	18	9 000,00 €
agent secrétaire des bureaux de vote	Mise en place du bureau, assistance administrative et technique du président lors de la constitution et de l'ouverture du bureau, accueil des électeurs, assistance technique au dépouillement, vérification des décomptes, rédaction et signature du procès-verbal, classement des documents de vote et accompagnement du président au bureau centralisateur pour remise et validation du procès-verbal	forfait	350,00 €	18	12 600,00 €

agent réserviste	Agent pouvant être mobilisés jusqu'à 8h15 le dimanche de l'élection en cas d'absence d'un agent d'accueil ou d'un secrétaire. La vacation n'est rémunérée que si l'agent n'est pas sollicité pour assurer des missions de remplacement.	forfait	15,00 €	8	240,00 €
agent de permanence accueil téléphonique	Agent assurant un accueil téléphonique en mairie centre	forfait	140,00 €	2	560,00 €
agent support informatique	Agent du DUNSI réalisant l'enregistrement et l'envoi de flux de données enregistrées dans le cadre de l'affichage des résultats	forfait	95,00 €	1	190,00 €
agent centralisateur	Agent réalisant la vérification des dossiers dans la journée et réalisant la centralisation	forfait	450,00 €	2	1 800,00 €
					24 390,00 €

**Précise que :**

- Les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base des taux de vacation définis ci-dessus,
- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**19 Personnel communal - Recrutement de vacataires**

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- La délibération n°2018-10-18-22 du 18 octobre 2018 fixant les taux de vacations.
- La délibération n°2019-03-28-34 du 28 mars 2019 fixant les taux de vacations des ateliers des centres socioculturels du Département des activités socioculturelles et de la vie associative,

**Considérant :**

- Qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires,
- Qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base de taux de vacation,

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le maire à recruter des agents vacataires dans la limite des besoins et crédits alloués par services pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021 dans le tableau ci-joint.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**20            Personnel communal - Création de taux de vacances pour des consultations orthophoniques**

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

**Considérant :**

- Qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires,
- Qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base de taux de vacation,

**Décide :**

- De créer le taux de vacation orthophoniste et d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents vacataires dans la limite des besoins et crédits alloués dans le tableau ci-joint :

Vacation	Missions	Durée de la vacation	Taux de vacation brut	Nombre de vacations du 01/09/2021 au 31/07/2022	Budget BRUT alloué pour les vacations du 01/09/2021 au 31/07/2022	Budget BRUT et Charges alloués pour les vacations du 01/09/2021 au 31/07/2022
orthophoniste	Consultation orthophoniques, organisation de dépistage, prévention et soutien aux élèves, organisation et mise en œuvre d'activité de recherches scientifiques en lien avec les problématiques d'acquisition du langage.	forfait	187 €	74	13 840 €	15 180 €

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**21 Crise sanitaire Covid-19 - Mise à disposition d'équipement de protections et de produits sanitaires - Convention avec la Métropole Rouen Normandie**

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Les dispositions prises par la commune de Saint Etienne du Rouvray pour la protection individuelle de ses agents en période de crise sanitaire,
- Les dispositions prises par la Métropole Rouen Normandie pour organiser une commande d'achat groupée de masques au cours du premier semestre 2020,
- Les dispositions prises par la Métropole Rouen Normandie pour procéder à l'achat d'équipements de protections et de produits sanitaires en lien avec l'épidémie qu'elle met à disposition de ses communes membre à prix coutant,
- La convention proposée qui a pour objet de définir, d'une part, la refacturation des masques dont les communes ont déjà été dotées avant le 30 juin 2020 et d'autre part les engagements respectifs de la Métropole Rouen Normandie et des communes de son territoire pour l'acquisition de fournitures et accessoires d'équipement de protection et de produits sanitaire en lien avec une épidémie ou pour sa prévention.

**Décide :**

- D'autoriser le maire à signer cette convention.
- D'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## **22                    Groupement de commandes - Marché de fournitures de denrées alimentaires**

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- L'article L.2113-6 du Code de la commande publique,
- La délibération n°2017-06-22-27 du Conseil municipal du 22 juin 2017 portant sur le groupement de commande relatif à la restauration collective,
- La délibération n°2018-12-13-38 du Conseil municipal du 13 décembre 2018 portant sur le groupement de commande relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du lancement d'un marché groupé de denrées alimentaires,

### **Considérant :**

- La plus-value d'un tel groupement,

### **Décide :**

- D'approuver la convention annexée à la présente et qui précise, entre autres les modalités de fonctionnement de ce groupement.
- Que la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, en tant que coordonnateur, assurera, conformément aux termes de la convention constitutive du groupement de commande, la signature et la notification des marchés aux candidats retenus.
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.
- Que chaque membre du groupement se prononcera pour autoriser son représentant à signer la convention de groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## **23                    Affaires foncières - Déclassement et transfert partiel de la Place Louis-Blériot**

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques.

**Considérant que :**

- Le projet porté par la commune au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain comprend notamment le réaménagement d'espaces publics ;
- Des travaux ont été réalisés par la Ville en vue d'aménager une liaison inter-quartiers reliant le parc Jean Macé au Centre Madrillet ;
- Ce projet prévoit également la construction par la ville d'une médiathèque s'effectuant en partie sur l'ancienne place Louis-Blériot, les espaces publics attenants et le surplus de la place étant quant à eux aménagés par la Métropole Rouen Normandie ;
- La Métropole Rouen Normandie exerçant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 la compétence relative aux voiries publiques et que le conseil municipal ayant constaté comptablement le transfert de propriété de biens immobiliers et mobiliers y afférant mais pas le transfert de propriété, il convient de procéder ponctuellement au transfert effectif de certains biens ;
- Afin de poursuivre la régularisation des emprises impactées par la mise en œuvre des projets précités, il appartient à la Ville de procéder au transfert des emprises publiques correspondantes en vue de leur intégration au domaine public métropolitain ;
- Ce transfert pourra s'opérer moyennant un acte de transfert à titre gratuit à la Métropole Rouen Normandie ;
- Par ailleurs, la Ville conservera quant à elle la propriété de l'emprise accueillant la future médiathèque qu'il convient d'intégrer au domaine privé communal ;
- Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce projet, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de la partie de la place Louis-Blériot accueillant la construction de la future médiathèque et son déclassement du domaine public pour être affectée au domaine privé communal ;
- Les frais de géomètre afférant à ces opérations seront pris en charge par la Ville (division et document d'arpentage en cours) ;

**Décide :**

- De consentir le transfert de la propriété à la Métropole Rouen Normandie des emprises publiques correspondant à la liaison inter-quartiers et à la place Louis-Blériot (hors médiathèque) susvisées.
- De désaffecter effectivement la partie de la place Louis-Blériot accueillant la construction de la future médiathèque.
- De prononcer consécutivement le déclassement du domaine public de cette emprise et de l'intégrer au domaine privé communal.
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

*Madame Hamiche : Je réitère ma position sur les transferts vers la Métropole qui retirent petit à petit la main aux communes de la maîtrise de ce qui lui appartient.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## **24 Voirie communale - Cité des Familles - Dénomination de voie - Rue Pierre-Lugat**

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

### **Considérant :**

- Qu'il y a lieu de procéder à la dénomination de la voie nouvelle créée dans le cadre de la construction de 80 nouveaux logements, décomposée en 21 logements individuels et 59 logements collectifs,

### **Décide :**

- De procéder à la dénomination de la voie nouvelle créée entre la rue Pierre Sémard et la rue de Stockholm comme suit :
  - **Rue Pierre-Lugat** (1925-1986) Cheminot, élu municipal.

*Monsieur Le Cousin : Nous allons ce soir dénommer 2 nouvelles voiries. La première est dans le quartier des castors avec la création d'une nouvelle voie dans un nouveau lotissement. Je vous propose le nom de Pierre Lugat.*

*Pierre est né le 25 décembre 1927 à Saintes. Il est embauché dans les ateliers SNCF de Saintes comme fraiseur et rejoint les ateliers de 4 mares à Sotteville en 1947.*

*En 1958, l'idée est lancée par l'association « la famille des cheminots » rejointe par le « centre interprofessionnel du logement » de construire eux même leur logement. Le lotissement a été construit en 1960. Je rappelle que le castor est un mammifère qui construit lui-même son habitat. Pierre fait partie de cette aventure. Les travaux du gros œuvre électricité et eau ont été réalisés par les entreprises. Les futurs habitants devaient creuser les fondations et les caves, exécuter les travaux d'intérieurs et installer le chauffage. Evidemment tout le monde s'aidait et tous ces bâtisseurs étaient des cheminots. Cela a été une formidable aventure humaine.*

*Il a été, avec notamment Nicalor Blasquez, un animateur de la vie de ce nouveau quartier. Il a été un animateur du comité de quartier qui a organisé de nombreuses animations et fêtes : retraite aux flambeaux le 14 juillet, repas, bal, la fête de la libération toujours dans la convivialité avec évidemment la participation et le soutien de sa femme Geneviève.*

*Engagé au PCF, Pierre a rejoint l'équipe municipale en 1971. Sur les stades ou au comité de jumelage, il a gagné la sympathie et a montré toutes ses qualités d'homme fraternel. Il fait partie de ceux, qui avec Georgette Coustham, ont œuvré à améliorer la vie des personnes âgées. Il savait comprendre, aider, promouvoir l'action culturelle en direction des personnes âgées et surtout les accompagner. Je crois que c'est très important car cette politique se poursuit aujourd'hui, avec cette volonté de lutter contre l'isolement et de tisser du lien social.*

*Attentif aux enfants, il était tout autant attaché à sa responsabilité à la restauration des écoles et plus généralement à la restauration municipale. Là aussi il fait partie de ceux qui ont jeté les bases de la restauration d'aujourd'hui pour les enfants ou les personnes âgées surtout dans le cadre du service public.*

*Vous avez compris Pierre était un homme fraternel toujours tourné vers les autres. Il a apporté sa pierre à la construction de notre ville tant dans le quartier des castors, que dans la vie locale et surtout participer au travail pour moderniser la ville et la rendre solidaire. Pierre a œuvré pour le bien des autres. C'est pour ces raisons que je vous propose de nommer cette nouvelle voie : Pierre Lugat.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## **25 Voirie communale - Voie de liaison Parc Robespierre/Parc Gracchus Babeuf - Dénomination de voie - Allée Gisèle-Halimi**

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

### **Considérant :**

- Qu'il y a lieu de procéder à la dénomination de la voie nouvelle créée dans le cadre de l'aménagement d'un mail piétons arboré et végétalisé,

### **Décide :**

- De procéder à la dénomination de la voie nouvelle créée dans le cadre de cet aménagement :
  - Allée Gisèle-Halimi (1927-2020) Avocate militante féministe

*Monsieur Le Cousin : Je vous propose de dénommer l'allée qui passe devant l'entrée du collège Robespierre : Gisèle Halimi*

*Cette allée est un lien entre les quartiers Robespierre et Macé. C'est un acte fort de la transformation du quartier et de son projet de revitalisation. De plus cette allée sera expérimentale pour le choix des arbres : 9 arbres différents qui vont donner des couleurs différentes tout au long de l'année et que nous envisageons de généraliser. Cette réalisation intervient suite aux marches exploratoires initiées par les femmes du quartier pour améliorer l'espace public, se sentir en sécurité dans les déplacements en tant que femmes, ne plus se sentir méprisées en passant devant certains lieux publics. Il est donc logique de choisir un nom de femme pour cette allée, et pour rester dans la thématique des rues avoisinantes, une « révolutionnaire » moderne.*

*Gisèle Halimi est une avocate, militante féministe et femme politique franco-tunisienne. Née en Tunisie française en 1927, dans une famille pauvre, juive, dominée par l'ordre patriarcal, Gisèle Halimi a très tôt fait le nécessaire pour s'affranchir de plusieurs*

*dominations : celle de sa famille, de la religion, des hommes. Adolescente, elle gagne de quoi quitter sa terre natale pour rejoindre Paris en 1945 et y étudier le droit.*

*Gisèle Halimi a fortement marqué le combat des femmes. Féministe, elle participe aux luttes contre le patriarcat et pour que les femmes gagnent de nouveaux droits. Elle est l'avocate des militantes FLN lors de la guerre d'Algérie pour dénoncer la torture. Elle médiatise le viol et les tortures par les soldats français d'une militante du FLN pour dénoncer les pratiques de l'armée française. Elle regrettera toute sa vie que ces soldats qui ont pratiqué la torture et le viol soit amnistié.*

*Elle est l'avocate du procès de Bobigny en 1972 où une jeune adolescente est jugée pour avoir pratiqué un avortement suite à un viol. Elle obtient l'acquittement. Ce procès est le point de départ d'une forte mobilisation qui aboutit à la légalisation de l'avortement avec la loi Veil en 1975.*

*En mai 1978, à Aix-en-Provence, devant les assises des Bouches-du-Rhône, elle représente deux jeunes femmes Belges qui ont porté plainte pour viol contre trois hommes qui plaident non coupables. Les hommes sont condamnés. Et de nouveau ce procès ouvre le chemin vers la loi de 1980, qui reconnaît le viol comme un crime. Toute sa vie, elle a contribué à faire progresser les droits des femmes. Gisèle a une vie riche d'avocate, de députée en 1981 pendant 4 ans qui contribuera à faire progresser la parité politique ou les droits des homosexuels. Elle se consacrera aussi à l'écriture avec 13 livres.*

*En nous battant pour les droits des femmes, nous nous battons pour faire progresser l'humanité tout entière. Aujourd'hui nous y contribuons en dénommant cette allée Gisèle Halimi. Je vais finir par une citation de Gisèle Halimi : Ma liberté n'a de sens que si elle sert à libérer les autres.*

*Madame Boucard : Je voulais vous faire part de ma joie du choix du nom de cette ruelle suite aux marches exploratoires qui est une démarche initiée dans le cadre des différentes actions faites sur la ville en direction du droit des femmes car Gisèle Halimi a eu une grande importance dans la lutte pour le droit des femmes. Moi aussi je vais y aller de ma petite citation. Lors du procès de Bobigny en 1972, il y a presque 50 ans, Gisèle Halimi avait choisi de donner un caractère très politique à sa plaidoirie : « Quand la femme, avec l'ère industrielle, devient travailleur, elle est bien sûr –nous n'oublions pas cette analyse fondamentale– exploitée comme les autres travailleurs.*

*Mais à l'exploitation dont souffre le travailleur, s'ajoute un coefficient de surexploitation de la femme par l'homme, et cela dans toutes les classes. »*

*C'était il y a 50 ans et pourtant c'est encore aujourd'hui des choses qui font partie du quotidien des femmes.*

*Monsieur Le Cousin : Je pense que c'est bien que cette allée soit à l'entrée du collège Robespierre et va peut-être donner des idées aux enseignants pour porter le combat des droits des femmes et cette allée se termine dans la rue Olympe de Gouges.*

*Madame Rodriguez : Je suis contente parce qu'entre le moment où ces marches exploratoires ont eu lieu et les réalisations il s'est passé du temps et cela avait été une demande de ces femmes. C'est très bien.*

*Monsieur Wulfranc : Cela va être très terre à terre car malheureusement les femmes et*

*les hommes meurent et la mémoire se dilapide. Il faut faire une inauguration de cela avec les enseignants, les enfants et le quartier et leur dire que c'est une femme qui a lutté pour le droit des femmes, qu'elle s'est extirpée de toute les pesanteurs qui pèsent sur chacun d'entre nous. Il nous faut une date.*

*Monsieur Le Cousin : Dès que nous finirons le lotissement dans la rue Olympe de Gouges et que tout sera fini, je pense que nous pourrons faire cette inauguration.*

*Madame Hamiche : On ne peut pas rester sans dire un mot sur ce choix. Gisèle Halimi a fait des belles choses, elle a combattu pour le droit des femmes, pour qu'elles accèdent aux droits qui leur sont dus. Le combat n'est pas fini, nous sommes encore loin du compte et il faut continuer à combattre. On dit aujourd'hui que l'IVB est acquis mais il reste toujours en danger, toujours sensible. Le 25 septembre, il y a une manifestation pour le droit à l'avortement dans le monde entier et je vous invite à regarder un peu plus près et à participer à ces mouvements pour continuer le combat du droit des femmes.*

*Monsieur le maire : Merci pour tous ces propos sur Gisèle Halimi, ses combats et les valeurs qui ont animées sa vie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## **26 Développement économique - ZAC du Halage - Rue Michel-Poulmarch - Instauration de servitudes d'utilité publique**

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'environnement,
- Le Code de l'urbanisme,

### **Considérant :**

- Que la Métropole Rouen Normandie conduit depuis plusieurs années un programme de reconversion de friches industrielles sur le secteur dit Seine-Sud,
- Que dans ce cadre, elle porte le projet d'aménagement de la ZAC du Halage constituée sur l'ancien site Isover Saint Gobain, rue Michel-Poulmarch, et destinée à accueillir des activités à vocation industrielle, artisanale et équivalente,
- Que les activités exercées par la société Isover ont généré diverses pollutions ainsi qu'une décharge qui nécessitent la mise en œuvre de mesure de gestion des pollutions,
- Qu'en raison de ces pollutions et afin de guider les futurs travaux d'aménagement de même que les futures activités à accueillir sur le site, il convient de définir des

servitudes d'utilité publique (SUP) relatives à l'usage, aux surfaces, aux activités, aux travaux et à la gestion des eaux pluviales du site,

- Que par ailleurs la rareté du foncier à vocation économique ne permet pas de répondre à la demande des porteurs de projets, notamment d'activités mixtes, industrielles et artisanales,
- Que l'aménagement de la ZAC du Halage, encadré par la prise en compte des SUP à instituer, permettrait de contribuer au développement économique du territoire et de satisfaire les demandes,

**Décide :**

- De valider l'institution de servitudes d'utilité publique en vue d'encadrer l'aménagement de la ZAC du Halage dans la perspective d'accueillir des activités à vocation industrielle, artisanale et équivalente pour contribuer au développement économique du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**27 Affaisements de terrain - Groupe scolaire Ampère - Demande d'aide financière auprès du Département et de l'Etat**

Sur le rapport de Madame Pawelski Léa

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- L'apparition de plusieurs affaisements au droit des sous-sols de l'école maternelle et de l'école primaire du groupe scolaire Ampère,
- La nécessité d'engager la phase d'étude ayant pour objet de caractériser les formations diverses, de définir la nature et l'aspect de la roche,
- La nécessité de réaliser des travaux de comblement,

**Décide :**

- D'engager l'opération et d'arrêter son plan de financement,
- De solliciter les subventions auprès du Département et de l'Etat.

**Précise que :**

- Les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de la ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

*Départ de Monsieur Grévrard qui donne pouvoir à Monsieur Moba M'Builu.*

## **28 Affaires sportives - Piscine municipale Marcel-Porzou - Création de tarif été 2021**

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

### **Considérant que :**

- La piscine Marcel-Porzou est un pôle d'activités aquatique fréquenté par publics lors des activités encadrées proposées par le service des sports ou en accès libre,
- Les jauges d'accueil à la piscine seront toujours limitées en juillet et août 2021 en raison de la crise sanitaire,
- Les horaires sont également modifiés pour assurer la désinfection et le nettoyage des locaux en rapport avec les protocoles sanitaires,
- La collectivité souhaite faciliter l'accès des habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray à l'espace aquatique durant les vacances d'été,

### **Décide :**

- La création d'un tarif unique à 1 € aux habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray du 7 juillet au 29 août 2021.

### **Précise que :**

- Ce tarif sera appliqué sur présentation d'un justificatif de domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

## **29 Affaires sportives - Subvention de fonctionnement - Saison 2021-2022**

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant que :**

- Lors du précédent Conseil municipal du 22 avril 2021, une subvention de fonctionnement a été accordée aux associations sportives dont les dossiers avaient été rendus complets, pour la saison 2021-2022,
- Aujourd'hui, le département des sports a enregistré de nouveaux dossiers,

**Décide :**

- De verser aux associations les montants suivants :

Club athlétique des cheminots stéphanois	<b>600,00 €</b>
La boule stéphanoise	<b>430,00 €</b>
Ring stéphanois	<b>8 720,00 €</b>

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget 2021 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**30 Affaires sportives - Subventions aux associations - Aide à l'encadrement 2021/2022**

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant que :**

- Les associations ont remis un dossier de demande,
- Les informations recueillies et les critères retenus sont caractéristiques et communs à chacune des associations,

**Décide :**

- D'accorder une subvention affectée pour l'aide à l'encadrement pour la saison sportive 2021 2022 aux associations sportives suivantes :
  - Football club de Saint-Etienne-du-Rouvray : 11 400,00 €
  - Amicale sportive Madrillet Château-Blanc : 12 200,00 €
  - Club gymnique stéphanois : 10 900,00 €
  - Club de tennis de Saint-Etienne-du-Rouvray : 7 600,00 €
  - Club nautique stéphanois : 3 800,00 €
  - Judo club stéphanois : 6 000,00 €
- D'autoriser Monsieur le maire à signer une convention d'objectifs liée à l'encadrement avec ces clubs.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget 2021 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**31 Affaires sportives - Subventions exceptionnelles**

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Les demandes de subventions des associations pour les accompagner dans leur projet,
- La demande d'aide du Football club Saint-Etienne-du-Rouvray pour leur traditionnel tournoi d'octobre prochain, regroupant 384 joueurs dont 4 équipes étrangères,
- La sollicitation du Ring stéphanois pour l'acquisition d'un minibus, ayant fait l'objet en parallèle d'une demande d'aide au Département et à la Région,

**Décide :**

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Football club Saint-Etienne-du-Rouvray,
- D'accorder une subvention exceptionnelle de 3 500 € au Ring stéphanois.

**Précise que :**

- Ces dépenses sont imputées au budget 2021 de la ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**32 Centres socioculturels - Convention accueil jeunes Centre Georges-Brassens**

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'action sociale et des familles (articles L.227-4 à L.227-12, R. 227-1 à R.227-11 et R.227-19 à R.237-30),

**Considérant :**

- Les préconisations de la direction du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Seine-Maritime
- L'évolution du fonctionnement de l'espace jeunes du centre Georges-Brassens

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de fonctionnement de l'accueil jeunes et tous les documents annexes, avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**33 Vie associative - Subventions de fonctionnement**

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Les demandes formulées par les associations.

**Décide :**

- D'accorder les subventions de fonctionnement 2021 aux associations de la liste ci-dessous :

Nom des associations demandeuses	Sommes en euros
Association nationale des cheminots anciens combattants - ANCAC	150,00
Union des arts plastiques - UAP	430,00
Amicale Chateaubriand Voves Rouillé	100,00
Union nationale des retraités et personnes âgées - UNRPA	1 000,00
Comité de jumelage	3 400,00
Amicale des locataires Vikings	120,00
Association stéphanaise de prévention individuelle et collective	1 900,00
Union locale CGT	1 850,00

**Précise que :**

- Ces dépenses sont imputées au budget 2021 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

### **34 Vie associative - Subvention exceptionnelle - Association "Des camps sur la comète"**

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

#### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

#### **Considérant :**

- L'implication de l'association « Des camps sur la comète » dans l'animation de la vie locale,
- Les charges générées pour l'achat de matériel nécessaire au départ en séjours des familles et des jeunes Stéphanois et Stéphanoises,

#### **Décide :**

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000,00 euros.

#### **Précise que :**

- Ces dépenses sont imputées au budget 2021 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

### **35 Conservatoire à rayonnement communal - Projet d'établissement**

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

#### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret du 12 octobre 2006 et l'arrêté du 15 décembre 2006 du Ministère de la culture

#### **Considérant :**

- La nécessité d'actualiser le projet d'établissement du conservatoire de musique et de danse dans le cadre de son classement « à rayonnement communal »,
- Les ambitions éducatives, sociales et culturelles de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,
- L'inscription de l'établissement au sein du schéma départemental de développement des enseignements artistiques porté par le Conseil départemental,

**Décide :**

- D'adopter le projet d'établissement du conservatoire de musique et de danse sur la période 2021-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**36 Culture territoire enfance jeunesse (CTEJ) - Contrat - Signature**

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Les orientations du Ministère de la culture dans sa circulaire du 10 mai 2017 visant au développement des contrats Culture territoire enfance jeunesse (CTEJ),
- L'intérêt de poursuivre les démarches éducatives et culturelles en faveur des enfants stéphanois,

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat Culture territoire enfance jeunesse 2021 – 2024, ainsi que les avenants éventuels sur la durée du contrat.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**37 Petite enfance - Maison de la petite enfance Anne-Frank - Modification des règlements de fonctionnement du multi - accueil et de la crèche familiale.**

Sur le rapport de Madame Renaux Murielle

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Qu'il convient d'apporter certaines adaptations aux règlements de fonctionnement du multi-accueil et de la crèche familiale, afin de prendre en compte les évolutions des organisations et des pratiques des familles,

**Décide :**

- De modifier les règlements de fonctionnement du multi-accueil et de la crèche familiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**38 Petite enfance - Maison de la petite enfance Anne-Frank - Modification du projet d'établissement du multi-accueil.**

Sur le rapport de Madame Renaux Murielle

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Qu'il convient de compléter le projet d'établissement du multi-accueil Anne-Frank en cohérence avec l'actualisation du règlement de fonctionnement de la structure,

**Décide :**

- De procéder à la modification du projet d'établissement du multi-accueil Anne Frank.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**39 Affaires scolaires - Organisation du temps scolaire - Rentrée septembre 2021 - Avis**

Sur le rapport de Monsieur Fontaine David

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'éducation,
- Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

**Considérant :**

- La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray s'investit depuis plusieurs années dans des politiques éducatives contribuant au bien-être et à la réussite des enfants,
- La pause méridienne ne peut être inférieure à deux heures afin de garantir une durée suffisante pour la prise des repas et la détente des enfants,

- La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray a demandé en 2018 à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale une modification de l'organisation du temps scolaire après avoir recueilli l'avis des conseils d'écoles,

**Décide :**

- D'émettre un avis favorable à la prolongation de la dérogation horaire sur la base de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, en période scolaire, sauf pour les écoles Pierre-Sémard, Maximilien-Robespierre et Frédéric-Rossif (8h45-11h45 et 13h45-16h45).
- De proposer ces horaires de fonctionnement à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**40 Affaires scolaire - Reconduction de la convention d'accueil scolaire intercommunal**

Sur le rapport de Monsieur Fontaine David

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'éducation, notamment son article L.212-8,

**Considérant :**

- Qu'il convient d'établir une nouvelle convention intercommunale entre les communes de l'agglomération rouennaise pour la participation aux charges de scolarité,

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention intercommunale 2021/2026, ainsi que les avenants éventuels,
- De fixer le montant de la participation aux charges de scolarité à 360 € par année scolaire et par enfant accueilli.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**41 Affaires scolaires - Participation école privée Jeanne d'Arc 2020-2021**

Sur le rapport de Monsieur Fontaine David

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

- La loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés,
- L'article 17 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance,

**Considérant que :**

- Pour l'évaluation des dépenses prises en charge, la commune-siège doit donc se référer au coût moyen d'un élève des classes de même nature des écoles publiques qu'elle gère,
- L'école Jeanne d'Arc, sise 98 rue de la République à Saint-Etienne-du-Rouvray, a reconduit un contrat d'association le 9 janvier 1991,
- Cette année, cette section compte 177 élèves, dont 122 élèves stéphanois répartis de la manière suivante : 85 élèves en élémentaire et 37 élèves en maternelle,

**Décide :**

- Pour l'année scolaire 2020-2021, de maintenir la participation comme suit :
  - 455,00 € par élève stéphanois en élémentaire : 79 familles ayant justifié de leur domiciliation sur la ville, soit une participation de 35 945,00 €,
  - 467,30 € par élève stéphanois en maternelle : 36 familles ayant porté à notre connaissance les justificatifs de domicile, soit une participation de 16 822,80 €. La participation globale pour la présente année s'élèvera donc à 52 767,80 €.
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter le remboursement auprès de l'Etat de la participation au titre de la scolarité des enfants de moins de six ans.
- Qu'une provision de 40 %, soit 21 107,12 €, va être allouée sous réserve de la transmission du bilan financier 2019-2020 et du prévisionnel 2020-2021, accompagnés des attestations de domiciliation des familles stéphanoises et de la liste des élèves stéphanois scolarisés au sein de l'établissement.
- Que les 60 % restant seront versés au 1<sup>er</sup> semestre 2021, à l'appui du pré-bilan de l'année en cours.

**Précise que :**

- La dépense sera affectée sur le crédit inscrit à cet effet au budget.

*Madame Pawelski : Notre groupe n'a pas changé d'avis sur la question des participations à l'école privée. Nous voterons cette délibération. Il y a une obligation légale et nous regrettons qu'il en soit ainsi.*

*Nous le regrettons d'autant plus que les moyens manquent pour l'éducation. Cela s'est traduit de manière plus négative dans la crise sanitaire que nous traversons. L'action du gouvernement macroniste pour la rentrée prochaine aura des conséquences néfastes pour les élèves de notre ville.*

*En effet, si le principe de dédoublement des classes est positif sur le papier, il est, dans la réalité, insuffisant pour agir sur le poids de l'origine sociale dans le parcours scolaire. Aucun moyen supplémentaire n'est accordé pour les communes, qui assurent la charge des écoles primaires. Ce dispositif sera à la rentrée prochaine inégalitaire. Le gouvernement se vantera probablement en septembre d'avoir dédoublé les classes de grandes sections dans les écoles REP. Pourtant, à St-Etienne-du-Rouvray, comme dans d'autres communes, l'inspection académique ne dédouble que certaines classes faute de moyens matériels suffisants. Cela introduit des inégalités au sein d'une même commune,*

voire même au sein d'une même école comme ce sera le cas à l'école maternelle Jean Macé.

L'enseignement secondaire sera aussi encore mis à mal l'année prochaine avec la suppression des épreuves communes du bac et donc, de facto, la fin d'un diplôme national et le creusement des inégalités.

La situation empire sur tous les tableaux : des classes surchargées (le collège Louise Michel, par exemple, doit, à moyen constants, trouver une solution pour accueillir un nombre plus important d'élèves de 6e à la rentrée prochaine), des enseignants non remplacés, des élèves en décrochage ou qui n'ont pas d'orientation.

Nous ne voulons pas d'un système où chacun serait responsable de sa réussite et de son échec.

*Madame Hamiche : Je reste sur ma position qui est politique. Comme tous les ans depuis que je suis élue au conseil municipal, je voterai contre les subventions à l'école privée Jeanne d'Arc et j'invite l'ensemble de mes collègues élus à faire de même ! En effet, le conseil municipal devrait refuser de reconnaître un quelconque principe de parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Ils ne sont pas soumis aux mêmes obligations. L'école primaire publique est laïque, elle n'a pas de critères d'admission et elle est soumise à la carte scolaire. L'école privée est dans la grande majorité des cas « confessionnelle », elle n'est pas soumise à la carte scolaire et est libre des critères de recrutement. L'école publique est gratuite et l'école privée est payante. L'argent public doit rester à l'école publique ! Ces 52 767 euros d'argent public n'ont rien à faire dans les caisses d'une école privée. Environ 115 familles de la commune font le choix de scolariser leur enfant dans une école privée, c'est leur choix mais nous n'avons pas à le financer. La puissance publique finance sa propre concurrence ! C'est ce qui se passe depuis plus de 50 ans avec la Loi Debré de 1959 qui organise le financement public des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat. 97 % des établissements privés ont contracté depuis pour profiter de la manne : paiement de leurs enseignants et de leur formation sur le budget de l'Education Nationale, paiement de l'ensemble de leurs frais pédagogiques et de fonctionnement (entretien, chauffage, électricité, mobilier...) par les collectivités territoriales. Alors, on arrête quand ?*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 27 votes pour, 4 votes contre, 2 abstentions.

## **42 Affaires scolaires - Modification de périmètre scolaire - Intégration de la rue Olympe De Gouges**

Sur le rapport de Monsieur Fontaine David

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- La création d'une nouvelle rue : rue Olympe De Gouges,
- La nécessité d'assurer une gestion équilibrée des effectifs et des locaux scolaires,

**Décide :**

- D'adopter le périmètre scolaire suivant, en rattachant au groupe scolaire Jean-Macé, la rue Olympe De Gouges.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

*Départ de Madame Grandfond-Cassius qui donne pouvoir à Monsieur Quint.*

**43 Convention partenariale pour la diffusion et le développement de clauses sociales dans les marchés publics de la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray**

Sur le rapport de Madame Atif Najia

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Que la Métropole Rouen Normandie s'est engagée à inscrire dans ses marchés publics des clauses sociales pour participer au développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi des personnes en difficulté sociale et professionnelle, à la concrétisation de la responsabilité sociale des organisations, au soutien à l'économie sociale et solidaire,
- Que la Métropole Rouen Normandie propose un accompagnement dans l'inscription, la mise en œuvre et l'évaluation de clauses sociales des marchés, aux maîtres d'ouvrages publics et parapublics de son territoire,
- Le souhait de la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray d'être accompagnée par la Métropole Rouen Normandie dans le développement des clauses sociales de ses marchés publics,
- La nécessité de signer une convention de partenariat, afin d'encadrer cet accompagnement,

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec la Métropole Rouen Normandie et toutes pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

#### **44 Vélos à assistance électrique en faveur de l'insertion - Subvention à l'Association du centre social de la Houssière (ACSH)**

Sur le rapport de Madame Atif Najia

Le Conseil municipal,

##### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

##### **Considérant que :**

- La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a obtenu une subvention de 8 000 € pour son projet « un grand pas vers la mobilité » dans le cadre d'un appel à projet « Quartiers solidaires » mené par l'État et l'Agence nationale de la cohésion des territoires,
- Ce projet s'adresse aux Stéphanois.es, prioritairement issu.es des quartiers prioritaires de la ville, dépourvus de moyens de mobilité représentant un frein à leur insertion,
- La Ville souhaite mettre à disposition des Stéphanois.es des vélos à assistance électrique à moindre coût, leur permettant de faciliter leurs démarches d'insertion socioprofessionnelles (stage, formation, emploi, ...),
- La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray souhaite déléguer la mission de gestion du parc de vélos à l'Association du centre social de la Houssière (ACSH),
- Il est nécessaire de conclure une convention de partenariat entre la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray et l'ACSH, afin de rédiger les modalités de partenariat et l'attribution d'une subvention de 2 000 €. Cette subvention permettra à l'association de couvrir une partie des frais engagés.

##### **Décide :**

- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec l'Association du centre social de la Houssière et toutes pièces s'y rapportant.
- D'attribuer à l'Association du centre social de la Houssière une subvention de 2 000 euros.

##### **Précise que :**

- La dépense sera imputée au budget prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

#### **45 Développement social - Actions conduites par la Ville - Contrat local de santé et Atelier santé ville**

Sur le rapport de Madame Rodriguez Marie-Pierre

Le Conseil municipal,

##### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray développe des actions de prévention et de promotion de la santé sur l'ensemble du territoire communal ;
- Les objectifs de ces actions sont de :
  - Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;
  - Maintenir et renforcer l'accès à la santé et aux soins ;
  - Renforcer et garantir la qualité et l'efficacité des dispositifs ainsi que la performance des organisations.

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter les financements 2021 auprès de l'Agence régionale de santé et à signer les conventions et toutes pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**46                    Lutte contre le frelon asiatique - Participation Financière de la commune et convention avec le Groupement de défense contre les maladies des animaux GDMA 76**

Sur le rapport de Madame Le Behec Laëtitia

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La circulaire préfectorale en date du 8 janvier 2019 précisant le protocole de lutte contre le frelon asiatique,

**Considérant que :**

- Le frelon asiatique est inscrit sur la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie,
- La présence du frelon asiatique et son développement rapide sur le territoire de la commune sont avérés,
- Pour assurer la lutte collective, le Département de Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie vont reconduire leur dispositif de soutien pour la destruction de nids de frelons asiatiques en 2021,
- Le coût de la destruction d'un nid de frelons asiatiques peut être onéreux,

**Décide :**

- De soutenir financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers selon les modalités suivantes :
  - Bénéficiaires : les habitants de la commune de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.
  - Montant de l'aide : 50 % du coût de destruction d'un nid, après déduction des autres aides institutionnelles (CD76 et MRN)
  - Plafond de l'aide accordée : 100 €
  - Période d'éligibilité de destruction des nids : du 1er mars au 30 novembre 2021
  - Destruction réalisée par une entreprise agréée figurant sur la liste diffusée sur la

plateforme dédiée ([www.frelonasiatique76.fr](http://www.frelonasiatique76.fr)).

- D'autoriser Monsieur le maire à :
  - Signer la convention et tous les éventuels avenants avec le GDMA 76.
  - Fixer les modalités de versement de l'aide par décision du maire.

**Précise que :**

- Les dépenses en résultant seront imputées au budget de la ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

**47                    Dotation politique de la ville 2021 (DPV 2021) - Création d'un complexe scolaire, culturel, sportif et de loisirs - Demande de subvention**

Sur le rapport de Monsieur Moïse Joachim

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La circulaire ministérielle du 11 février 2020 relative à la dotation politique de la ville pour 2020,

**Considérant :**

- Le projet de ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,
- Les objectifs prioritaires définis par la convention cadre du contrat de ville adoptés par la Métropole Rouen Normandie le 29 juin 2015,
- Le coût global estimatif du projet est estimé à 12 728 095,60 € HT et 15 273 714,72 € TTC,
- La décomposition en 5 phases distinctes figurant au plan de financement pour lesquelles la ville sollicite l'Etat au titre de la dotation politique de la ville à hauteur de 650 000 € pour chacune des phases 1, 2, 3 et 4,

**Décide :**

- Du principe de réalisation de ces travaux,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser le maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation Politique de la Ville, à hauteur de 650 000,00 €,
- D'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant,
- D'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

*Monsieur Wulfranc : Je voulais revenir sur un sujet qui a été brièvement évoqué dans les interventions de certains des groupes : c'est la chapelle Darblay. C'est une question historique sur le territoire rouennais.*

*Nous sommes à la veille de l'annonce officielle de la liquidation du site. Je voulais en profiter pour inviter l'ensemble des collègues municipaux à se rassembler demain matin en soutien aux salariés puisque nous y sommes largement invités à quelques heures de l'annonce par UPM de la vente de ce site à un repreneur qui n'a rien de papetier. C'est une trahison de la parole gouvernementale en particulier de Madame Pannier-Runacher qui était le porte voix de Bruno Lemaire en la circonstance et qui traduit une solution qui s'éloigne totalement de la filière papetière, qui condamne l'outil de travail, les machines qui se verront détruite avec le repreneur avancé. C'est un projet dit hydrogène qui va sans aucun doute être retenu. L'hydrogène nous occupe un peu depuis le début de cette séance c'est-à-dire urgence climatique, urgence sociale et économique en terme d'industrialisation de notre pays. Dans le débat général c'est un mot qui résonne à l'heure actuelle de manière très positive. ; L'hydrogène décarboné, même s'il n'est pas au point, reste un objectif pour la transition écologique. L'Etat, le gouvernement a mis 7 milliard d'argent public pour aider à cette promotion en termes de recherche et développement autour de l'hydrogène. C'est une manne considérable et cela risque aussi d'être une manne considérable pour les faiseurs d'affaires d'autant que le repreneur, SAMFI, est bien connu sur la place nationale. Il couvre derrière cette structure secours à plusieurs reprises les agissements d'un ancien conseiller de Nicolas Sarkozy, Monsieur Supplisson qui a fait des siennes sur le territoire national à Grenoble, à Tarbes, reprenant des sites industriels et les utilisant pour faire de la spéculation foncière et financière. C'est une très mauvaise nouvelle pour notre région. C'est un projet affairiste qui coule un site industriel d'économie circulaire à grande échelle, à l'échelle du Nord-Ouest d'abord au niveau de la récupération des déchets papier et au niveau national et international pour la production de papier recyclé. Si je dis cela, c'est par rapport à la situation parce que les salariés se sont battus comme des lions pour essayer de monter et ont réussi durant ces dernières heures à potentiellement faire émerger un projet alternatif sur la filière papier et il me paraît indispensable d'être à leurs côtés pour les quelques heures qui restent et continuer de faire pression. Je dis cela aussi parce que nous avons parlé durant cette séance du Conseil municipal de l'urgence climatique, sociale et économique. Je crois qu'il faut, sur cette question, véritablement approfondir le débat entre nous. Cette urgence qui nous a été présentée en introduction dans la bouche d'un certain nombre d'entre nous qui dit que si on continue comme ça l'humanité tout court n'aura pas de sauvegarde. Et bien la vie tout court n'aura pas de sauvegarde si nous ne faisons pas attention à la manière dont nous manipulons ces sujets décisifs qui doivent s'accompagner de décisions qui vont dans le sens majeur de la vie des gens. Derrière chaque décision politique, il y a une décision de classe sinon on peut finir avec les meilleures intentions du monde comme Monsieur De Rugy avec son homard un soir aux chandelles ou a contrario on peut se retrouver tête de liste écologiste en centre Val de Loire avec Matthieu Orphelin après avoir été élu dans les rangs d'En marche. Si on veut véritablement assoir notre politique de gauche et écologiste, il faut avoir avant tout un réflexe de classe et en la circonstance c'est une décision de droite pour un politique de droite qui s'abat sur un fleuron majeur écologique, social, économique qui faisait jusque là la fierté de notre région et notre pays. Je tenais à le dire ce soir et à vous donner rendez-vous demain à 9h30 sur le site de la chapelle Darblay de Grand couronne.*

Monsieur le maire : Merci pour cette intervention précieuse. Je vous souhaite de bonnes vacances et un bel été avec les plus belles des couleurs.

La séance est levée à 20h50.

Le Maire  
Joachim Moyse

Les Adjoints

Les Conseillers municipaux délégués

Les Conseillers municipaux